REPUBLIQUE TUNISIENNE

الجمهورية التونسية

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

Bulletin Officiel

N° 5745 Mardi 04 Décembre 2018 — 19ème ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DU CMF

NOMINATION DE DIRIGEANT

BH INVEST 2

AVIS DES SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING « CIL 2018-1 » 3-7

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE – BTK - 8-13

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 SUBORDONNE 14-20

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

UNIFACTOR 2018 21-24

AUGMENTATION DE CAPITAL

TUNISIE LEASING ET FACTORING 25-28

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB - 29-32

EMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

MODERN LEASING 33-36

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNIS RE 37

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 38-39

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- AMI ASSURANCES

AVIS DU CMF

بـــلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 21 نوفمبر 2018 قد قرّر الموافقة على تعيين السيد شهاب شاكر كمدير عام مساعد لشركة الوساطة بالبورصة " بنك الاسكان للاستثمار ".

2018 - AC - 271

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2019.**
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire

« CIL 2018-1»

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **26 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2018, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **9 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de cinq (5) Millions de Dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2018/1 » comme suit :

- Montant : **5** Millions de Dinars susceptible d'être porté à **15** Millions de Dinars ;
- Durée : **5** ans ;
- Taux : **10,6%** et/ou **TMM+2,5%** brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Renseignements relatifs à l'opération :

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2018-1 »

Montant : 5 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 15 000 000 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Un taux fixe de **10,6%** brut par an et/ou variable **TMM+2,5%**, ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois d'octobre 2017 au mois de septembre 2018) majorée de **2,5%**.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,6%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : **2,5%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2018-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,643 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17 janvier 2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **17 janvier 2019**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dés la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17 janvier 2024.**

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17 Janvier 2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13 novembre 2018** et clôturées au plus tard le **17 janvier 2019**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (**15.000.000 DT**) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **150 000** obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à **15.000.000** dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17 janvier 2019,** les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 février 2019,** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13 novembre 2018** aux guichets de **la Compagnie Générale d'Investissement « CGI »,** intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

Intermédiaire agrée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2018-1** »seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **12 Juillet 2018**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **'BBB-(tun)'** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **23 Octobre 2018.**

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **CIL 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL» s'engage dès la clôture de l'emprunt «**CIL 2018-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 18-1011 en date du 29 Octobre 2018, du document de référence « CIL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-006 en date du 09 Octobre 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2019.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » relatifs au quatrième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2019.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné sans recours à l'appel public à l'épargne

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE
BTK – GROUPE BPCE
Société Anonyme au capital de 200 000 000 Dinars
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V– 1001- TUNIS
Registre de Commerce : B 152691996
Tél. : 71 204 000 Fax : 71 343106

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
«Emprunt Subordonné BTK 2018-1»

De 10.000.000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15.000.000 de dinars
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1 - Décisions à l'origine de l'emprunt

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le 19 Juillet 2018, a décidé d'émettre au cours des exercices 2018 et 2019, un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés pour un montant total maximum de 50 millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités, les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le 4 octobre 2018, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant maximum de 30 millions de dinars en une ou plusieurs tranches sans recours à l'appel Public à l'Epargne aux conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux d'intérêts au choix de l'investisseur :
  - Taux Variable : Entre TMM+3% et TMM + 3,5% brut maximum l'an.
  - Taux Fixe : Entre 10,5% brut l'an et 11,0% brut maximum l'an.
  - Date prévue pour la clôture des opérations de souscription : 31 décembre 2018

Le Conseil d'Administration a également délégué tout pourvoir au Directeur Général de la BTK pour fixer les modalités et les conditions de chaque tranche de l'émission de l'emprunt obligataire en fonction des conditions du marché.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 10 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 millions de dinars selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	Taux Fixe : 10,5% Taux Variable : TMM + 3,00%	Constant par 1/5ème à partir de la 1ère année

- Suite -

2-Renseignements relatifs à l'opération

Montant :L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2018-1 » est d'un montant de 10 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars divisé en 100 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations de nominal 100 dinars.
Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier - CMF.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **26/10/2018** et clôturés au plus tard le **31/12/2018.**
Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 150 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **31/12/2018** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

But de l'émission : L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1»permettra à la banque de disposer d'une ressource longue pour financer les projets d'investissement des PME.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°2018-06 du 5 juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres applicables aux Banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3-Caractéristiques des titres émis

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance ci-dessous). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.
Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt Subordonné BTK 2018-1 »

Nature des titres : Titres de créance

- Suite -

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances ci-dessous)

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.
Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/12/2018**, seront décomptés et payés à cette date.
Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **31/12/2018** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,0%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année N-1 au mois de **novembre** de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/12/2023**.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

- Suite -

Paiement : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 décembre** de chaque année.
Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/12/2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.
Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,189%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,00% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Ce taux est de 10,5% l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

- **Durée totale :** Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de 5 ans.
- **Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne pour l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1» est de 3 ans.
- **Duration :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt subordonné est de 2,777 années.

Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.** Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

Cessibilité des obligations : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois**, **les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

- Suite -

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).
Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.
Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Domiciliation de l'emprunt : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférentes.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées : Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

- Suite -

FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES LIES AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) **telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**.

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.
En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :
Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième et au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement, après le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

Emprunt Obligataire Subordonné « TL 2018 Subordonné »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **01/06/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **TL 2018 Subordonné** » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars aux conditions suivantes :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2,20% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 7,80% brut l'an au minimum et 9% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2,20% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et les durées à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 10,60% et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,00% et/ou TMM+3,00% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

- Suite -

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :
L'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » est d'un montant de **20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars**, divisé en 200 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portés à 300 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « TL 2018 Subordonné » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement
Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **29/10/2018** et clôturées au plus tard le **17/01/2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2019**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/01/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public
Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **29/10/2018** aux guichets de **TUNISIE VALEURS** (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission
TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- ***La législation sous laquelle les titres sont créés :*** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques

- Suite -

n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- ***Dénomination de l'emprunt :*** «TL 2018 Subordonné»
- ***Nature des titres*** **:** Titres de créances.
- ***Forme des titres*** **:** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- ***Catégorie des titres*** **:** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- ***Modalités et délais de délivrance des titres :*** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues,délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription et d'émission:
Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :
Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/01/2019**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **17/01/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :
Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :
Les obligations subordonnées «TL 2018 Subordonné » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ***Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :***
  - *Taux variable :* Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.
  - *Taux fixe :* Taux annuel brut de 10,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- ***Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :***
  - *Taux variable :* Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

- Suite -

- *Taux fixe* : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :
Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/01/2024** pour la catégorie A et le **17/01/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :
Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :
Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 janvier** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/01/2020**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **17/01/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **17/01/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- ***Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :***

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,60%** l'an pour la catégorie A et de **11,00%** l'an pour la catégorie B.

- ***Marge actuarielle (souscription à taux variable) :***

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

Catégorie A : La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2018 à titre indicatif, qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,889%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,70% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Catégorie B : La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2018 à titre indicatif, qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,189%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,00% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «**TL 2018 Subordonné**» sont émises selon deux catégories :

- Suite -

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,643 années** pour la catégorie A et **4,037 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- ***Rang de créance :***

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 11/10/2018 sous le n°18-007. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- ***Maintien de l'emprunt à son rang :***

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **13 décembre 2017**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F2 (tun)**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB- (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 septembre 2018.**

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

- Suite -

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées
L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « TL 2018 subordonné » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE VALEURS.**

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres
Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt subordonné **«TL 2018 subordonné»** au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :
TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné «TL 2018 subordonné» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des titres souscrits

Tribunaux compétents en cas de litige :
Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :
Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- ***Nature du titre:***

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »)**

- Suite -

- ***Qualité de crédit de l'émetteur:***

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- ***Le marché secondaire :***

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société de leasing un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 11/10/2018 sous le numéro 18-1009, du document de référence « TLF 2018» enregistré par le CMF en date du 11/10/2018 sous le n°18-007 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre et au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement, après le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au au troisième trimestre et au quatrième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « UNIFACTOR 2018 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'UNIFACTOR réunie le **22/05/2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total ne dépassant pas les 150 millions de dinars dans un délai de cinq années et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.
Le Conseil d'Administration réuni le **10/04/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars d'une durée de 5 ans aux taux suivants :

- Taux variable : TMM+2,5% ;
- Taux fixe : 8,45%.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du 24/07/2018 a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux variable : TMM + 2,5% ;
- Taux fixe : 9,25%.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «UNIFACTOR 2018 ».

Montant : 20 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt « UNIFACTOR 2018 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,25% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,50% ;

✓ *Taux fixe*

Taux annuel brut de 9,25% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

✓ *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :
C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **9,25%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :
La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.
La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,845%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,345%.
Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :
Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :
Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
La durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :
La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.
La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.
La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,682** années.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :
Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.
Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.
Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018**, et ce, même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :
Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour toutes les catégories. L'emprunt sera amorti en totalité le **30/11/2023** pour toutes les catégories.

Paiement :
Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 novembre** de chaque année.
Le premier paiement des intérêts aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.
Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.
Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Période de souscriptions et de versements :
Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/09/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **30/11/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.
Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.
En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/11/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10/12/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.
Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :
Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10/09/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

Intermédiaire agrée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt **« UNIFACTOR 2018 »** seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA CAPITAUX**, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :
Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de l'emprunt:
L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 03/08/2018, la note à long terme «BB (tun)» à l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse :
Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société UNIFACTOR s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « UNIFACTOR 2018 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la Tunisie Clearing :
UNIFACTOR s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°18-1004 en date du 20/08/2018, du document de référence « Unifactor 2018 » enregistré par le CMF sous le n°18-005 en date du 20/08/2018, des états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

La note d'opération et le document de référence « UNIFACTOR 2018 » sont mis à la dispositior du public sans frais auprès de UNIFACTOR – Ennour Building – Centre Urbain Nord 1004 Tunis; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II - les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de UNIFACTOR : www.unifactor.com.tn
Les états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 ainsi que les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 d'Unior Factoring seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 31/08/2018 et le 31/10/2018.

2018 - AS - 6195

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« Tunisie Leasing et Factoring »

Société Anonyme au capital de 45 000 000 dinars
Siège Social : Centre Urbain Nord, Av.Hédi Karray- 1082 –Tunis Mahrajène
RC n° B 134091997

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa à la note d'opération relative à l'augmentation du capital de Tunisie Leasing et Factoring de 45 000 000 dinars à 51 750 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Tunisie Leasing et Factoring tenue le **09/10/2018** a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, d'un montant de **6 750 000 DT**, pour le porter ainsi de 45 000 000 à 51 750 000 DT et ce, par l'émission de **1 350 000 actions nouvelles** au prix de **15 DT** l'action, soit 5 DT de nominal et 10 DT de prime d'émission.
Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité de **trois (3)** actions nouvelles pour **vingt (20)** actions anciennes à libérer intégralement à la souscription. Elles porteront jouissance le **1er juillet 2018**.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- Renforcer les fonds propres de la société, à l'instar de la tendance générale pour les établissements de crédit.
- Tendre à maintenir, voire améliorer la notation de la société.

Caractéristiques de l'opération

- Montant de l'augmentation de capital en numéraire : 6 750 000 DT
- Montant de l'opération : 20 250 000 DT
- Nombre d'actions : 1 350 000 actions à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 DT
- Prime d'émission : 10 DT
- Prix de souscription : 15 DT
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **quinze (15) dinars l'action**, soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars. Le prix d'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

- Suite -

La souscription aux 1 350 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** A raison de trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. TUNISIE LEASING ET FACTORING ne reconnaissant qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible :** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées, et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 1 350 000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison de trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes et ce, du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus*.

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Tunisie Leasing exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de cinq (5) dinars représentant le nominal de l'action majoré de dix (10) dinars de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible **n° 07 001 000134000160646** ouvert auprès d'Amen Bank, Agence place Pasteur sise au 150, Avenue de la Liberté 1002 Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de la TUNISIE CLEARING.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **01/02/2019** à 18H à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

---

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **01/02/2019** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par TUNISIE CLEARING, en sa qualité d'Intermédiaire Agrée Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 9 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 1 350 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du **01/07/2018**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en bourse.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.
La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.
Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.
En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.
Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

- Suite -

Marché des titres
Les actions TUNISIE LEASING ET FACTORING sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).
Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes
Les 9 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de TUNISIE LEASING ET FACTORING inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **21/12/2018** droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire
Les 1 350 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription
Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus**.
Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige
Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing
Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0002102028 durant la période de souscription préférentielle soit du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus**.
Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0002102036 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.
A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.
Le registre des actionnaires est tenu par TUNISIE CLEARING.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une présente note d'opération visée par le CMF sous le **n°18-1012** en date du **21 novembre 2018**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING2018» enregistré auprès du CMF en date du **11 octobre 2018** sous le **n°18-007**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019
La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn
Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2019.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **01/02/2019** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

2018 - AS - 6293

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Société Anonyme au capital de 776 875 000 dinars divisé en 155 375 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis
Registre de Commerce : B182331996
Tél : 71 340 477-Fax : 71 348 400

Emission d'un Emprunt Obligataire « Emprunt STB 2018-1 » DE 50.000.000 DE DINARS Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1. **Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28/07/2016 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés pour un montant global de 300 millions de dinars, en une ou plusieurs tranches et ce, sur une période de cinq ans et a donné de même, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités de chaque émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque réuni le 02/10/2018 a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 50 millions de dinars, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, d'une durée de 5 ans, aux taux variable de TMM+2,25% et/ou taux fixe de 8,75% et a délégué à la direction générale de la banque le pouvoir de réviser les conditions d'émission de l'emprunt selon la situation du marché obligataire.

A cet effet, la direction générale de la banque a décidé d'émettre l'emprunt obligataire de 50 millions de dinars, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,25% l'an	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	5 ans	TMM +2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
C	7 ans dont 2 ans de grâce	TMM +2,65%	Constant par 1/5 à partir de la 3ère année

- Suite -

2. Renseignements relatifs à l'émission

❖ **Montant** :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « STB 2018-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

❖ **Période de souscription et de versement** :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **03/12/2018** auprès de la STB Finance, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **18/01/2019**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (50 millions de Dinars) est intégralement souscrit toutes catégories confondues. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit 500.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/01/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

❖ **But de l'émission**

L'émission de l'emprunt obligataire «STB 2018-1 » a pour but d'assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque, et d'assurer un meilleur adossement des emplois longs.

Cette émission est destinée à donner à la banque un complément de ressources financières stables pour :

- ✓ Le maintien d'une forte cadence de croissance de ses activités, qui nécessitent des niveaux de fonds importants.
- ✓ Le développement des activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché.
- ✓ Conforter davantage les fonds propres de la banque.
- ✓ Engager la réalisation de son plan stratégique 2018-2022, notamment le financement des projets internes de la banque.

3. Caractéristiques des titres émis :

- ***Dénomination de l'Emprunt*** : Emprunt STB 2018-1
- ***Nature des Titres*** : Titres de créance.
- ***Forme des Titres*** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- ***Catégorie des Titres*** : Obligations ordinaires.
- ***Modalité et délais de délivrance des Titres*** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par la STB Finance.
- ***Prix de souscription et Prix d'émission*** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance des Intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

▪ Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/01/2019** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **18/01/2019**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

▪ ***Date de règlement*** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

▪ ***Taux d'intérêt*** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie **A** : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,25%.
- Catégorie **B** : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM + 2,35%.
- Catégorie **C**: d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux variable de TMM + 2,65%.

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans au taux fixe :

• ***Taux fixe*** *:* Taux annuel brut de 9,25% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligationau début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans au taux variable

• ***Taux variable*** *:* Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,35% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux variable

• ***Taux variable*** *:* Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,65% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 265 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

▪ ***Amortissement et remboursement*** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et pour la catégorie B et à la troisième année pour la catégorie C. L'emprunt sera amorti en totalité le 18/01/2024 pour les catégories A et B et le 18/01/2026 pour la catégorie C.

▪ ***Prix de remboursement*** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

▪ ***Paiement*** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **18 janvier** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts et remboursement en capital aura lieu le 18/01/2020.

- Suite -

- ***Taux de rendement actuariel et marge actuarielle*** :

➢ *Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)*
Ce taux est de 9,25% l'an pour la catégorie **A** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➢ *Marge actuarielle (Souscription à taux variable)*
Cette marge est de 2,35% l'an pour la catégorie **B** et de 2,65% l'an pour la catégorie **C**, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- ***Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt***

➢ *Durée totale*
Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :
- 5 ans pour la catégorie A;
- 5 ans pour la catégorie B.
- 7 ans dont 2 ans de grâce pour la catégorie C.

➢ *Durée de vie moyenne*
La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt est comme suit :
- 3 ans pour la catégorie A ;
- 3 ans pour la catégorie B.
- 5 ans pour la catégorie C.

➢ *Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)*
La duration pour les obligations est égale à 2,682 années.

➢ *Mode de placement* :
Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, **les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➢ *Cessibilité des obligations* : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, **les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour toute la durée de vie restante de l'emprunt.**

➢ *Garantie* :
Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➢ *Domiciliation de l'emprunt* :
L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'«Emprunt STB 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la **STB Finance**, Intermédiaire en bourse.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➢ *Fiscalité des titres* :
Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➢ *Tribunaux compétents en cas de litige* :
Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
MODERN LEASING

Société Anonyme au Capital de 35.000.000 de dinars divisé en 7.000 000 actions de 5 Dinars chacune
Siège Social: Immeuble Assurance SALIM, centre Urbain Nord,
Lot AFH BC5 1082 Cité Mahrajène - Tunis,
Registre de Commerce: B137061997
Objet social: Activité de leasing

«TP MODERN LEASING 2018 »
Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **17 avril 2018** l'émission de titres participatifs à hauteur de 30 millions de dinars sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de **MODERN LEASING** a décidé en date de **22 novembre 2018** d'émettre des titres participatifs pour l'année 2018/2019 d'un montant de **10 000 000** de dinars, divisé en **100 000** titres, susceptible d'être porté à **20 000 000** de dinars divisé en **200 000** titres de **100** dinars chacune sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux d'intérêt global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	10,6%	9,6%	1%	A la fin de la 7ème année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. **Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à **10 000 000** de dinars, divisé en **100 000** titres participatifs d'une valeur nominale de **100** dinars susceptible d'être porté à **20 000 000** de dinars divisé en **200 000** titres participatifs.

2. **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **05 décembre 2018** et clôturés au plus tard le **05 mars 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

- Suite -

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **05 mars 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la MODERN LEASING à cette date.

1. **Objet de l'émission**

Le produit de l'émission sera utilisé par MODERN LEASING dans le cadre de son activité générale.

2. **But de l'émission**

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. **La législation sous laquelle les titres sont créés:**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.
Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. **Dénomination des titres participatifs :** «TP MODERN LEASING 2018 »

3. **Nature des titres :** Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. **Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque titre souscrit dans le cadre de la présente émission de titres participatifs portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.
Les intérêts courus au titre de chaque titre participatif entre la date effective de sa souscription et libération et la date limité de clôture des souscriptions, soit le 05 mars 2019 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La 1ère date de distribution des intérêts est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.

6. **Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. **Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

- Suite -

8- Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9- Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le** 15 juillet 2026 à leurs valeurs nominales.

MODERN LEASING ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10- Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et fixée à **10,6%** de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de **9,6%** calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier** de chaque année sur l'exercice écoulé.

. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable calculé sur la base de 1,5% du produit net de leasing de MODERN LEASING, dans la limite de **1%** du montant de la levée. Ce complément est payable le **15 juillet** de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

. La gestion du surplus par rapport au taux d'intérêt global prévu à 10,6% :

Le profit en surplus par rapport au Taux d'intérêt global fixé à 10,6%, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à **10,6%.** En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, ML s'engage de compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblé Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

- Suite -

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de Modern Leasing dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VI. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.
L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.
Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, Modern Leasing élit en son siège sis au Immeuble Assurance SALIM, centre Urbain Nord, Lot AFH BC5 1082 Cité Mahrajène - Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège social: 12 Rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073

Mise en œuvre du Contrat de Liquidité de «TUNIS RE»

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions TUNIS RE et l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux informent le public que la société TUNIS RE mettra en œuvre à compter du 04 décembre 2018, et ce, pour une durée d'une année, un contrat de liquidité afin d'assurer la liquidité des actions TUNIS RE et la régularité de leur cotation. Ledit contrat est composé de 405 000 actions et de 3 000 000 dinars de liquidité.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2018 - AS - 6309

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
	OPCVM DE CAPITALISATION					
	SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION					
1	**TUNISIE SICAV**	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	178,275	178,299
2	**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	121,293	121,318
3	**UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**	UBCI BOURSE	01/02/99	98,966	103,223	103,236
4	**SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE**	STB MANAGER	18/09/17	101,218	106,412	106,433
5	**LA GENERALE OBLIG-SICAV**	CGI	01/06/01	102,288	106,640	106,662
6	**FIDELITY SICAV PLUS**	MAC SA	27/09/18	-	100,799	100,819
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
7	**FCP SALAMETT CAP**	AFC	02/01/07	15,246	15,904	15,909
8	**MCP SAFE FUND**	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	116,239	116,255
9	**CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP**	CGF	25/02/08	1,097	1,134	1,135
10	**FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION**	TSI	15/11/17	100,541	105,013	105,028
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
11	**FCP MAGHREBIA PRUDENCE**	UFI	23/01/06	1,568	1,636	1,638
	SICAV MIXTES DE CAPITALISATION					
12	**SICAV AMEN**	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	43,090	43,094
13	**SICAV PLUS**	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	58,199	58,206
14	**SICAV PROSPERITY**	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	126,529	126,694
15	**SICAV OPPORTUNITY**	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	119,111	119,698
	FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
16	**FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE**	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	154,287	155,480
17	**FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE**	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	573,926	578,649
18	**FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE**	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	131,709	132,080
19	**FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE**	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	137,364	137,994
20	**FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE**	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	135,130	136,151
21	**FCP MAXULA STABILITY**	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	115,857	116,404
22	**FCP INDICE MAXULA**	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	116,737	117,875
23	**FCP KOUNOUZ**	TSI	28/07/08	159,796	169,825	170,359
24	**FCP VALEURS AL KAOUTHER**	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	97,163	97,560
25	**FCP VALEURS MIXTES**	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	109,724	109,845
26	**MCP CEA FUND**	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	170,201	171,026
27	**MCP EQUITY FUND**	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	149,676	150,466
28	**FCP SMART EQUILIBRE**	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	110,001	110,464
29	**FCP SMART CROISSANCE *****	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	en liquidation	en liquidation
30	**FCP VALEURS CEA**	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	22,957	23,176
	FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
31	**FCP AXIS CAPITAL PRUDENT**	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2254,398	2263,519
32	**FCP OPTIMA**	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	128,431	128,105
33	**FCP SECURITE**	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	162,847	162,878
34	**FCP CEA MAXULA**	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	199,309	199,719
35	**AIRLINES FCP VALEURS CEA**	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,576	18,734
36	**FCP VALEURS QUIETUDE 2018 ****	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	en dissolution	en liquidation
37	**FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE**	UFI	23/01/06	2,656	2,831	2,817
38	**FCP MAGHREBIA MODERE**	UFI	23/01/06	2,308	2,460	2,451
39	**FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS**	UFI	15/09/09	1,213	1,225	1,225
40	**FCP HAYETT MODERATION**	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,158	1,158
41	**FCP HAYETT PLENITUDE**	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,165	1,164
42	**FCP HAYETT VITALITE**	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,160	1,158
43	**MAC HORIZON 2022 FCP**	MAC SA	09/11/15	116,717	124,720	125,011
44	**AL AMANAH PRUDENCE FCP**	CGF	25/02/08	119,704	126,433	126,298
45	**FCP MOUASSASSETT**	AFC	17/04/17	1036,800	1100,280	1098,795
46	**FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS**	MAC SA	19/05/17	10,667	11,325	11,338
47	**FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR**	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,601	10,589

OPCVM DE DISTRIBUTION

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
	SICAV OBLIGATAIRES							
48	**SANADETT SICAV**	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	108,991	109,030
49	**AMEN PREMIÈRE SICAV**	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	103,020	103,031
50	**AMEN TRESOR SICAV**	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	105,374	105,390
51	**ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	103,440	103,463
52	**TUNISO-EMIRATIE SICAV**	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	105,010	105,030
53	**SICAV AXIS TRÉSORERIE**	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	107,641	107,665
54	**PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	105,452	105,469
55	**SICAV TRESOR**	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	102,048	102,069
56	**MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV**	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	103,766	103,781
57	**CAP OBLIG SICAV**	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	105,024	105,072
58	**FINA O SICAV**	FINACORP	11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	103,706	103,717
59	**INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	107,683	107,713
60	**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,057	105,395	105,410
61	**MAXULA PLACEMENT SICAV**	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	103,993	104,052	104,066
62	**SICAV RENDEMENT**	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	103,614	103,628
63	**UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	104,696	104,708
64	**SICAV BH OBLIGATAIRE**	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	102,910	103,481	103,513
65	**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	104,473	104,497
66	**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	105,352	105,775	105,791
67	**SICAV L'ÉPARGNANT**	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	103,520	103,536
68	**AL HIFADH SICAV**	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	103,340	103,352
69	**SICAV ENTREPRISE**	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	105,981	105,994
70	**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	102,805	102,816

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

			FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE					
71	**FCP SALAMETT PLUS**	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	**10,631**	**10,675**	**10,677**
72	**FCP AXIS AAA**	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	**103,846**	**103,803**	**103,813**
73	**FCP HELION MONEO**	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	**104,269**	**104,239**	**104,250**
74	**FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS**	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	**104,984**	**105,370**	**105,383**
75	**UGFS BONDS FUND**	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	**10,445**	**10,476**	**10,478**
			FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE					
76	**FCP HELION SEPTIM**	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	-	**100,507**	**100,589**
			SICAV MIXTES					
77	**ARABIA SICAV**	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	**60,435**	**61,037**	**61,283**
78	**ATTIJARI VALEURS SICAV ***	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	**En liquidation**	**En liquidation**	**En liquidation**
79	**ATTIJARI PLACEMENTS SICAV ***	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	**En liquidation**	**En liquidation**	**En liquidation**
80	**SICAV BNA**	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	**97,811**	**101,050**	**101,920**
81	**SICAV SECURITY**	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	**17,758**	**18,595**	**18,606**
82	**SICAV CROISSANCE**	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	**297,226**	**309,361**	**311,570**
83	**SICAV BH PLACEMENT**	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	**30,075**	**30,276**	**30,315**
84	**STRATÉGIE ACTIONS SICAV**	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	**2346,304**	**2512,161**	**2515,688**
85	**SICAV L'INVESTISSEUR**	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	**74,028**	**77,065**	**77,128**
86	**SICAV AVENIR**	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	**55,672**	**57,626**	**57,630**
87	**UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	**108,844**	**117,564**	**118,049**
88	**UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV**	UBCI BOURSE	10/04/00	10/05/17	0,652	**95,960**	**103,165**	**104,292**
			FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE					
89	**FCP IRADETT 20 *****	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	**10,990**	**En liquidation**	**En liquidation**
90	**FCP IRADETT 50**	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	**11,950**	**11,691**	**11,706**
91	**FCP IRADETT 100 *****	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	**14,977**	**En liquidation**	**En liquidation**
92	**FCP IRADETT CEA**	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	**13,451**	**14,540**	**14,629**
93	**ATTIJARI FCP CEA**	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	**14,146**	**16,158**	**16,259**
94	**ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	**12,407**	**13,953**	**14,026**
95	**BNAC PROGRÈS FCP**	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	**147,896**	**157,802**	**158,517**
96	**BNAC CONFIANCE FCP**	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	**141,068**	**147,414**	**147,954**
97	**FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS**	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	**8,889**	**9,053**	**9,135**
98	**FCP DELTA EPARGNE ACTIONS**	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	**109,614**	**123,329**	**123,588**
99	**FCP AL IMTIEZ**	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	**87,316**	**86,890**	**87,141**
100	**FCP AFEK CEA**	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	**90,784**	**88,395**	**88,616**
101	**TUNISIAN PRUDENCE FUND**	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	**96,888**	**100,014**	**100,166**
102	**UBCI - FCP CEA**	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	**102,804**	**109,846**	**110,803**
103	**FCP AL HIKMA**	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	**96,246**	**96,355**	**96,463**
104	**CGF TUNISIE ACTIONS FCP**	CGF	06/01/17	-	-	**10,031**	**10,246**	**10,338**
105	**FCP BH CEA**	BH INVEST	18/12/17	-	-	**100,008**	**102,073**	**102,139**
106	**FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS**	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	**154,546**	**162,274**	**163,791**
			FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE					
107	**FCP AMEN CEA**	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	**102,772**	**112,178**	**111,686**
108	**FCP HELION ACTIONS DEFENSIF**	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	**109,363**	**112,184**	**112,746**
109	**FCP HELION ACTIONS PROACTIF**	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	**108,645**	**121,198**	**121,619**
110	**MAC CROISSANCE FCP**	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	**199,619**	**207,438**	**208,004**
111	**MAC EQUILIBRE FCP**	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	**184,558**	**188,185**	**188,558**
112	**MAC ÉPARGNANT FCP**	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	**158,436**	**163,422**	**163,640**
113	**MAC EPARGNE ACTIONS FCP**	MAC SA	20/07/09	-	-	**21,015**	**24,506**	**24,521**
114	**MAC AL HOUDA FCP**	MAC SA	04/10/10	-	-	**136,190**	**145,692**	**144,931**
115	**FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES**	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	**112,659**	**128,719**	**128,917**
116	**TUNISIAN EQUITY FUND**	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	**8826,209**	**9584,863**	**9643,439**
117	**UGFS ISLAMIC FUND**	UGFS-NA	11/12/14	-	-	**83,087**	**76,698**	**76,751**
118	**FCP SMART EQUITY 2**	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	**984,261**	**1052,943**	**1055,202**
119	**FCP VALEURS INSTITUTIONNEL**	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	**5490,845**	**5977,217**	**5992,785**
120	**TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND**	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	**4974,724**	**5205,262**	**5224,798**
121	**FCP AMEN SELECTION**	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	**101,335**	**92,283**	**91,706**
122	**FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II**	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	-	**5000,000**	**5000,000**
			FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE					
123	**FCP INNOVATION**	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	**115,210**	**120,447**	**121,150**
			FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE					
124	**FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE**	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	**11 091,766**	**11 960,797**	**11 974,048**

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

* ** FCP en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4ème Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 :cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société « CITY CARS », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5ème étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3ème étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2ème étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
46. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
47. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taîb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1ère étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1er étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1er étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI- (3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (2)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-(3)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée
(2) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie
(3) initialement dénommée LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2éme étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIETES

AMI Assurances S.A

Siège social : Cité les Pins les Bergès du Lac II- Tunis

L'Assurances Multirisques Ittihad « AMI », publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mme Emna RACHIKOU (Cabinet FMBZ-KPMG Tunisie) et Mr Tijani CHAABANE (Cabinet Union Audit Tunisie)

ANNEXE 1

BILAN ARRETE AU 31/12/2017

(Exprime en dinars)

ACTIF Situation arrêtee au 31/12/2017	31/12/2017			2016 RETRAITE
	Brut	Amortissement et provision	Net	Net
AC1-Actifs incorporels				
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	1 502 245	1 105 337	396 908	418 438
AC13- Fonds commercial	1 157 430	390 236	767 194	720 271
	2 659 676	**1 495 573**	**1 164 102**	**1 138 710**
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	4 849 329	2 641 339	2 207 991	1 856 800
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	1 840 817	848 029	992 787	1 014 793
AC23- Acomptes versées et immobilisations encours	118 278	0	118 278	112 678
	6 808 424	**3 489 368**	**3 319 056**	**2 984 272**
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	73 841 283	1 991 124	71 850 159	27 713 072
AC312-Terrains et constructions hors exploitation				0
AC32-Placements dans les entreprises liees et participations				
AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	1 405 999	691 322	714 677	1 405 999
AC324- Obligations et autres titres a revenus fixes				
AC33-Autres placements financiers				
AC331- Actions, autres titres a revenu variable et part dans les FCP	57 223 222	3 986 686	53 236 536	50 364 430
AC332- Obligations et autres titres a revenus fixe	143 923 555		143 923 555	154 423 393
AC334- Autres prêts	6 923 933		6 923 933	3 570 336
AC335- Depôts aupres des etablissements bancaires et financiers	3 463 143		3 463 143	3 914 658
AC34-Créances pour especes deposees aupres des entreprises cedantes	288 408		288 408	288 408
	287 069 542	**6 669 132**	**280 400 410**	**241 680 296**
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510-Provision pour primes non acquises	780 948	0	780 948	738 454
AC520-Provision d'assurance vie	5 589 730	0	5 589 730	5 156 810
AC530-Provision pour sinistres vie	556 666	0	556 666	468 261
AC531-Provision pour sinistres non vie	6 796 213	0	6 796 213	3 233 442
	13 723 557		**13 723 557**	**9 596 968**
AC6-Creances				
AC61-Creances nées d operations d assurance directe				
AC611-Primes acquises et non emises	2 322 637	0	2 322 637	2 681 162
AC612-Autres creances nees d'operation d assurance directe	59 843 455	34 267 636	25 575 818	35 758 255
AC613-Créances indemnisées subrogées a l entreprise d assurance	32 152 523	2 726 226	29 426 297	25 619 303
AC62- Creances nées d'operations de réassurance	3 822 647	3 173 332	649 315	730 131
AC63-Autres creances				
AC631-Personnel	313 540		313 540	373 857
AC632-Etat, organisme de securite sociale, collectivites publiques	25 809 989	26 780	25 783 209	13 192 578
AC633-Debiteurs divers	2 215 125	503 098	1 712 027	1 585 902
	126 479 916	**40 697 072**	**85 782 843**	**79 941 187**
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	16 081 606	3 826 986	12 254 620	13 385 008
AC72-Charges reportees				
AC721-frais d acquisition reportes	7 657 489		7 657 489	6 061 763
AC722-Autres charges a repartir	2 366 220	2 237 750	128 471	896 608
AC73-Comptes de régularisation Actif				
AC731-Interêts et loyers acquis et non echus	10 192 481		10 192 481	9 201 920
AC733-Autres comptes de régularisation	1 513 868		1 513 868	1 023 960
	37 811 665	**6 064 736**	**31 746 929**	**30 569 258**
Total de l'actif	**474 552 780**	**58 415 882**	**416 136 898**	**365 910 690**

ANNEXE 2

BILAN ARRETE AU 31/12/2017

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS Situation arrêtée au 31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016 RETRAITE
Capitaux propres		
CP1- Capital social	23 135 980,000	18 508 784
CP2- Reserves et primes liées au capital	18 133 931,631	22 109 154
CP3- Résultats reportés	-38 251 794,211	5 892 424
CPR- Réserve spéciale de reévaluation	44 410 222,000	
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	**47 428 339**	**46 510 362**
CP6- Résultat de l'exercice	**-41 666 190**	**-43 492 244**
Total capitaux propres avant affectation	**5 762 149**	**3 018 117**
PA1-Autres passifs financiers		
PA13-Autres emprunts	0	0
	0	**0**
PA2-Provisions pour autres risques et charges		
PA23-Autres provisions	1 706 391	1 114 936
	1 706 391	**1 114 936**
PA3-Provisions techniques brutes		
PA310- Provisions pour primes non acquises	61 645 195	50 416 457
PA320- Provisions assurances vie	33 313 583	31 063 469
PA330- Provision pour sinistres (vie)	4 730 310	4 840 660
PA331- Provision pour sinistres (non vie)	281 612 238	259 310 414
PA340- Provision pour PB et ristourne (vie)		
PA361- Autres provisions techniques (non vie)	7 449 402	0
	388 750 728	**345 630 999**
PA5-Dettes pour dépôts en especes reçus des reassureurs	**4 224 397**	**2 822 256**
PA6-Autres dettes		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance	3 537 465	3 447 157
PA63-Autres dettes		
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	**170 400**	152 400
PA632-Personnel		
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 829 031	6 414 731
PA634-Créditeurs divers	846 380	1 317 843
	10 383 276	**11 332 131**
PA7-Autres passifs		
PA71-Comptes de régularisation Passif		
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	5 309 956	1 992 251
	5 309 956	**1 992 251**
Total du passif	**410 374 748**	**362 892 573**
Total des capitaux propres et du passif	**416 136 898**	**365 910 690**

ANNEXE 3

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2017	Operations brutes 31/12/2017	Cessionset/ou rétrocessions 31/12/2017	Operations nettes 31/12/2017	Operations nettes 2016 RETRAITEES
PRNV1- Primes acquises				
PRNV 11- Primes emises et acceptees	157 718 444	-6 108 036	151 610 407	144 894 362
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	-11 228 738	42 494	-11 186 243	-6 408 603
	146 489 706	**-6 065 542**	**140 424 164**	**138 485 758**
PRNT3- Produits de placements alloués, transferes de l'état de resultat	**7 245 785**		**7 245 785**	**8 296 498**
PRNV2- Autres produits techniques	**0**	**0**	**0**	**0**
CHNV1- Charges de sinistres				
CHNV 11- Montants payes	-109 865 995	1 379 152	-108 486 842	-101 126 658
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	-22 301 825	3 562 770	-18 739 054	-57 386 054
	-132 167 819	**4 941 923**	**-127 225 897**	**-158 512 712**
CHNV2- Variation des autres provisions techniques	**-7 449 402**	**0**	**-7 449 402**	**34 747**
CHNV3- Participation aux bénefices et ristournes	**-150 946**		**-150 946**	**0**
CHNV4- Frais d'exploitation				
CHNV 41- Frais d'acquisition	-18 681 873		-18 681 873	-17 181 167
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportes	1 606 487		1 606 487	762 665
CHNV 43- Frais d'administration	-49 631 096		-49 631 096	-27 849 865
CHNV 44- Commissions reçues des reassureurs		1 072 764	1 072 764	864 953
	-66 706 482	**1 072 764**	**-65 633 718**	**-43 403 415**
CHNV5- Autres charges techniques				
RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassura	**-52 739 158**	**-50 856**	**-52 790 013**	**-55 099 124**

ANNEXE 4

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtee au 31/12/2017	Operations brutes 31/12/2017	Cessionset/ou rétrocessions 31/12/2017	Opérations nettes 31/12/2017	Operations nettes 2016 RETRAITEES
PRV1- Primes				
PRV 11- Primes emises et acceptees	4 957 318	-1 174 709	3 782 609	5 157 928
	4 957 318	**-1 174 709**	**3 782 609**	**5 157 928**
PRV2- Produits des placements				
PRV 21- Revenus des placements	1 157 484		1 157 484	1 335 256
PRV 22- Produits des autres placements	261 968		261 968	95 422
PRV 23- Reprise de corrections de valeurs sur placements	57 199		57 199	134 442
PRV 24- Profits provenant de la realisation des placements			0	0
	1 476 651	**0**	**1 476 651**	**1 565 120**
CHV1- Charges de sinistres				
CHV 11- Montants payes	-1 648 023	345 822	-1 302 201	-947 132
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	110 350	88 404	198 754	-643 390
	-1 537 673	**434 226**	**-1 103 447**	**-1 590 522**
CHV2- Variation des autres provisions techniques				
CHV 21- Provisions d assurance vie	-2 250 114	432 920	-1 817 194	-912 746
CHV 22- Autres provisions techniques	0	0	0	0
	-2 250 114	**432 920**	**-1 817 194**	**-912 746**
CHV3- Participation aux bénéfices et ristournes	**0**		**0**	**0**
CHV4- Frais d'exploitation				
CHV 41- Frais d acquisition	-677 104		-677 104	-801 323
CHV 42- Variation du montant des frais d acquisition reportes	-10 761		-10 761	-13 566
CHV 43- Frais d administration	-1 471 762		-1 471 762	-1 156 148
CHV 44- Commissions reçues des reassureurs		277 611	277 611	332 742
	-2 159 627	**277 611**	**-1 882 016**	**-1 638 295**
CHV5- Autres charges techniques				
CHV9- Charges de placement				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d interêts	-14 355		-14 355	-28 450
CHV 92- Correction de valeur sur placements	-300 817		-300 817	-320 452
CHV 93- Pertes provenant de la realisation des placements	-350 176		-350 176	-57 401
	-665 349	**0**	**-665 349**	**-406 303**
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	**-178 793**	**-29 953**	**-208 745**	**2 175 183**

ANNEXE 5

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtee au 31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016 RETRAITE
RTNV- Sous total (Resultat technique de l'assurance et/ou de la reassurance non vie)	-52 790 013	-55 099 124
RTV- Sous total (Resultat technique de l'assurance et/ou de la reassurance vie)	-208 745	2 175 183
PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou reassurance non vie)		
PRNT11- Revenus des placements	11 822 310	11 353 456
PRNT12- Produits des autres placements		
PRNT13- Reprise de corrections de valeurs sur placements	2 675 694	811 356
PRNT14- Profits provenant de la realisation des placements	584 216	1 143 140
	15 082 220	13 307 952
CHNT1- Charges des placements		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-146 621	-241 902
CHNT12- Correction de valeur sur placements	-3 072 488	-2 724 746
CHNT13- Pertes provenant de la realisation des placements	-3 576 629	-488 074
	-6 795 739	-3 454 722
CHNT2- Produits des placements alloues, transféres a l'etat de resultat technique de l'assurance et/ou de la reassurance non vie	-7 245 785	-8 296 498
PRNT2- Autres produits non techniques	0	102 309
CHNT3- Autres charges non techniques		
Résultat provenant des activités ordinaires	-51 958 064	-51 264 900
CHNT4- Impôts sur les résultats	10 296 874	8 254 228
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	-41 661 190	-43 010 672
CHNT5- Pertes extraordinaires	-5 000	-481 573
Résultat net de l'exerice	-41 666 190	-43 492 245
Effets des modifications comptables	-50 639 292,488	
Résultat net de l'exerice après modifications comptables	-92 305 483	-43 492 245

ANNEXE 6

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2017	2017	2016
HB1- Engagements reçus	**2 345 000**	**167 000**
HB2- Engagements donnés		
HB21- Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées		
HB22- Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24- Autres engagements donnés		
HB3- Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
HB4- Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

ANNEXE 7

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprime en dinars)

Situation arrêtee au 31/12/2017	Notes	2017	2016
Flux de tresorerie lies à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		171 927 364	159 145 430
Sommes versees pour paiement des sinistres		-113 961 935	-106 631 333
Commissions versees aux intermediaires		-15 505 603	-15 727 662
Encaissements des sinistres pour cessions			56 837
Decaissements des primes pour cessions		-3 117 700	-1 728 895
Commissions recues des cessions			
Sommes versees aux fournisseurs et au personnel		-19 935 227	-13 806 299
Variation des especes reçues des cessionnaires			
Decaissements lies a l'acquisition de placements financiers		-101 451 394	-139 341 747
Encaissements lies a la cession de placements financiers		104 421 101	120 773 836
Taxes sur les assurances versées au Tresor		-26 953 266	-25 498 322
Produits financiers reçus		8 426 619	9 389 795
Autres mouvements		-1 652 309	-731 482
Flux de trésorerie affecté à l'exploitation		**2 197 650**	**-14 099 843**
Flux de tresorerie liés aux activites d'investissement			
Decaissements provenant de l'acquisition d immobilisations incorporelles et corporelles		-1 170 304	-1 070 307
Encaissements provenant de la cession d immobilisations incorporelles et corporelles			
Decaissements provenant de l acquisition des immobilisations financieres			
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destines a l exploitation			
Decaissements provenant de l acquisition de placements aupres d'entreprises liees ou avec un lien de participation			
Encaissements provenant de la cession de placements aupres d entreprises liees ou avec un lien de participation			
Autres mouvements			
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		**-1 170 304**	**-1 070 307**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite a l'emission d'actions			
Encaissements Billet de tresorerie			
Decaissements Billet de tresorerie			-12 000 000
Distribution Dividende			-5 552 635
Augmentations/ Diminutions des ressources speciales			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		**0**	**-17 552 635**
Variation de trésorerie		**1 027 346**	**-32 722 785**
Tresorerie de début de l'exercice		**15 054 260**	**47 777 045**
Trésorerie de fin d'exercice	**VI**	**16 081 606**	**15 054 260**

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

Dénomination sociale : Assurances Multirisques El Ittihad- AMI
Siège social : Cité des pins, zone Nord Est les Berges du Lac
Téléphone : +216 70 026 000
Email : courrier@assurancesami.com ***Site web*** : www.assurancesami.com

Assurances Mutuelles Ittihad « AMI » a été créée en 2003 dans la forme d'une société mutuelle. Elle a pour objet en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats ou de convention d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances.
Le fonds commun s'élève à 6 503 402 DT au 31 Décembre 2013. Il représente le cumul des droits d'adhésion de 20 DT chacun versés par les adhérents de l'AMI depuis sa création à la date du 31/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du **18/10/2014** a décidé la transformation de la société d'Assurance Mutuelle Ittihad en société anonyme sous la dénomination « Société d'Assurances Multirisques Ittihad » avec le nom commercial AMI Assurances et avec un capital social de 13.220.560 dinars réparti en 13.220.560 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar l'action.

Le capital social initial de **13.220.560 DT** provient de :
- La conversion d'une partie du fonds des adhérents d'un montant de 1 735 140 DT, ayant donné lieu à l'émission de 1 735 140 actions de 1 DT chacune. Le reliquat du fonds, soit un montant de 4 814 942 DT a été logé dans les autres capitaux propres.
- L'émission de 1 570 000 actions en numéraires d'une valeur nominale de 1 DT chacune, au prix d'émission de 20 DT l'action. La prime d'émission en découlant s'est élevée à 29 830 000 DT.
- L'incorporation d'une partie de la prime d'émission dans le capital d'un montant de 9 915 420 DT ayant donné lieu à l'émission de 9 915 420 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 DT et m'attribution de 3 nouvelles actions gratuites pour chaque action détenue ancienne

La société a également changé de dénomination sociale pour devenir **Assurance Multirisques ITTIHAD « AMI assurances »**

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **23 Octobre 2015** a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5 288 224 DT pour le porter de 13 220 560 DT à **18 508 784 DT**, et ce, par l'émission de 5 288 224 nouvelles actions au prix de 6,250 DT l'une soit 1 DT de nominal et 5,250 DT de prime d'émission. Ces actions ont été souscrites selon la parité de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes et ont été libérées intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le **22 Juin 2017** a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 4 627 196 DT pour le porter de 18 508 784 DT à **23 135 980 DT**, et ce, par l'émission de 4 627 196 actions gratuites.

L'AMI est régie par le code des assurances qui est promulgué par la loi N° 92-24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97-24 du 28 Avril 1997, la loi N° 2002-37 du 1er Avril 2002, la loi n°2005-86 du 15 août 2005 et la loi 2014-47 du 24 juillet 2014.

L'AMI fournit ses produits et services à travers 141 agences, 40 courtiers et 2 succursales répartis sur tout le territoire Tunisien.

L'effectif du personnel au 31/12/2017 s'élève à 297.

III - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

A - NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

A1- Déclaration de conformité :

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2017, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, 27, 28, 29, 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance (arrêté du ministre de finances du 26 juin 2000).

Dérogation : Par dérogation à la méthode du coût amorti, telle que prévue par les normes comptables relatives aux immobilisations et qui consiste à évaluer les immobilisations postérieurement à sa comptabilisation initiale à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, les biens immobiliers sont évalués à leur valeur réévaluée au 31 décembre 2017. Cette dérogation fait l'objet de la note ci-dessous, relative au changement de méthode, présentée conformément au paragraphe 75 de la norme générale.

A2- Modifications comptables:

L'entreprise a appliqué les mêmes méthodes comptables que celles retenues antérieurement à l'exception des modifications comptables suivantes:

A2-1- Changements dans les méthodes d'évaluation des provisions techniques :

Les provisions techniques sont évaluées par référence à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001 et aux normes comptables sectorielles.

L'application conforme à ces référentiels a dégagé dans les faits des écarts d'évaluation des sinistres à payer et des tardifs.

Le constat qui est fait au début de 2017, a motivé l'examen approfondi de ces méthodes avec l'intervention d'un actuaire. Cet examen a abouti à conclure que les méthodes d'évaluation antérieurement appliquées nécessitent des changements compte tenu du contexte actuel de l'AMI.

Ces changements se résument dans ce qui suit :

	Méthode appliquée en 2016	Méthode appliquée en 2017
Sinistres corporels		
1- Evaluation des dossiers IBNeR	Evaluation basée sur les documents disponibles dans les dossiers	Il a été appliquée un complément résultant de l'application des coefficients d'aggravation sur la charge de sinistre par année de survenance constatée à fin 2017 et tenant compte des ajustements des auditeurs externes
2- Evaluation des coûts des tardifs	Le coût appliqué pour l'évaluation des dossiers tardifs est le coût moyen : selon la méthode préconisée par la CGA sur la base des données de N-1, N-2 et N-3	Le coût appliqué pour l'évaluation des dossiers tardifs est : - Le coût moyen par année de survenance pour les années 2010 à 2016 - Le coût moyen 2016 ajusté par le taux d'augmentation du SMIG pour les tardifs de 2017

	Méthode appliquée en 2016	Méthode appliquée en 2017
3- Nombre des tardifs	La méthode appliquée pour déterminer le nombre des tardifs est la méthode triangulaire de projection par le nombre (les dossiers dont la responsabilité est différente de zéro) et en appliquant un facteur de passage sur la base de la moyenne des valeurs	La méthode appliquée pour déterminer le nombre des tardifs est la méthode triangulaire de projection par le nombre (les dossiers dont la responsabilité et le coût total sont différents de zéro) pour la période (2003-2017) et moyennant un ajustement par les facteurs de passage suivants : - Facteurs appliqués à l'année de survenance 2017 : sur la base de la valeur supérieure de passage de N à N+1 pour chaque année de développement - Facteur appliqué à l'année de survenance 2016 : sur la base de la valeur supérieure de passage de N+1 à N+2 pour l'année de développement 2018 - Facteurs appliqués au reste du triangle : sur la base de la moyenne des valeurs
4- Chargement de gestion	Le taux de 1,9%	Le taux de 5%
Sinistres matériels		
1- Complément d'évaluation des dossiers IBNeR	Evaluation basée sur les documents disponibles dans les dossiers	Complément résultant de l'application d'un coût moyen reflétant l'effet de l'inflation aux dossiers en cours à la date de clôture pour les années de survenance 2015,2016 et 2017
2- Coût des tardifs	Le coût appliqué pour l'évaluation des dossiers tardifs est le coût moyen : selon la méthode préconisée par la CGA sur la base des données de N-1, N-2 et N-3	Le coût appliqué pour l'évaluation des dossiers tardifs est le coût moyen de 2014 actualisé à la date de clôture de l'exercice 2017 selon le taux d'inflation annuel sur la période (2015-2016-2017)
3- Nombre des tardifs	La méthode appliquée pour déterminer le nombre des tardifs est la méthode triangulaire de projection par le nombre et en appliquant un facteur de passage sur la base de la moyenne des valeurs	La méthode appliquée pour déterminer le nombre des tardifs est la méthode triangulaire de projection par le nombre appliquée séparément pour les dossiers RC et les dossiers dommages pour la période 2010-2017 et pour les dossiers défense et dommage dont le coût total est différent de 0

L'application rétrospective des changements des méthodes d'évaluation des provisions pour sinistres à payer, a entrainé l'ajustement des capitaux propres d'ouverture pour un montant brut avant l'effet d'impôt de 59 863 363 D.

Les états financiers de 2016 ont été retraités pour la comparaison.

A2-2- Changement de la méthode d'évaluation des biens immobiliers:

A compter de l'année 2017, les biens immobiliers sont évalués à leur valeur réévaluée issue d'une expertise directe et indépendante.
En effet, par dérogation à la méthode du coût telle que prévue par les normes comptables tunisiennes, l'AMI a procédé à l'évaluation des biens immobiliers à leur juste valeur à cette date et a procédé en conséquence à leur réévaluation.

Le recours au modèle de la réévaluation est motivé par :

- La recherche à présenter une information plus pertinente sur la valeur économique des placements immobiliers et par conséquent à rehausser les qualités de pertinence et de fiabilité des états financiers
- La reconnaissance par la norme internationale IAS 16 du modèle de réévaluation pour l'évaluation des immobilisations postérieurement à leur comptabilisation initiale
- L'adhésion à une tendance de plus en plus croissante qui converge vers d'adoption de l'approche de réévaluation (projet loi des finances 2019, accord de principe récent du conseil national de la comptabilité qui sera suivi par la révision des normes comptables, avis des professionnels, le dépassement de l'approche du coût historique dans certaines normes comptables traitant des placements côtés, des opérations en monnaie étrangère, des regroupements d'entreprise et de la consolidation

La plus-value de réévaluation a été déterminée sur la base d'une évaluation faite par un expert judiciaire. Ladite évaluation a été jugée raisonnable et acceptable par le CGA à la suite de la consultation des services concernés du ministère des domaines de l'Etat.

La réévaluation, effectuée à la date du 31/12/2017 après la constatation des amortissements de l'année 2017, n'a pas eu d'effet sur le résultat de cet exercice. La plus-value de réévaluation, estimée à 44.410.222 dinars a été comptabilisée, en majoration de la valeur brute des immobilisations d'une part et dans un compte de réserve spéciale de réévaluation d'autre part.

La réévaluation n'a pas eu d'impact fiscal en 2017. Egalement, elle sera sans incidence fiscale dans les exercices futurs tant que la réserve ne sera pas utilisée et le bien ne sera pas cédé.
Dans ce cadre, les organes d'administration de l'AMI:
- confirment le maintien permanent de la réserve de réévaluation dans les capitaux propres, sans l'utiliser ou la reclasser dans d'autres comptes.
- confirment le caractère d'utilisation durable des biens réévalués. Ces biens ne sont donc pas destinés à la vente.

A2-3- utilisation de la méthode du report d'impôt pour la comptabilisation de l'impôt sur le résultat

A partir de l'exercice 2017, l'AMI a appliqué la méthode du report d'impôt pour la comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices. Cette méthode consiste à calculer la charge d'impôt sur les bénéfices sur la base du résultat comptable de l'exercice en corrigeant l'impôt exigible par l'effet:

- des écarts temporelles entre la base fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs
- des déficits fiscaux reportables et récupérables (ayant une probabilité d'être récupérés dans les exercices suivants)

Le choix de cette méthode est motivé par:

- un meilleur respect des conventions comptables prévues par le cadre conceptuel et notamment la convention de rattachement des charges aux produits.
- le caractère significatif de la fiscalité différée au sein de l'AMI
- un avis émis par l'OECT en faveur de la comptabilisation de l'impôt différé, en se basant sur les conventions comptables prévues dans le cadre conceptuel de la comptabilité.

Les origines de l'impôt différé au sein de l'AMI sont constituées principalement des reports déficitaires. Ces reports créent des actifs d'impôts différés qui n'ont pas pu être compensés par des passifs d'impôts exigibles ou différés. Toutefois, la prise en compte de ces actifs d'impôt différé ne devient possible que s'il est probable que l'AMI disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

La méthode du report d'impôt a été appliquée, conformément à la norme comptable n°11, selon l'approche rétrospective. En conséquence, les comptes de l'exercice 2016 ont été retraités pour les besoins de la comparaison.

Les actifs d'impôt différé comptabilisés en 2017 proviennent:

- de l'effet du changement de méthode de calcul des provisions techniques appliqué rétrospectivement. Il est comptabilisé en 2017 dans le compte "modifications comptables affectant les résultats reportés".
Du fait de ce changement, le résultat retraité de 2016 devient déficitaire. Le déficit fiscal est reportable sur les cinq années suivantes, à la suite du dépôt d'une déclaration fiscale rectificative, soit au plus tard sur le résultat de l'année 2021,

- du déficit de l'année 2017 qui est reportable fiscalement au plus tard sur le résultat de l'année 2022

L'actif d'impôt différé présenté dans les états financiers de 2017 s'est limité à celui que l'AMI pourra récupérer en l'imputant sur les bénéfices des années à venir jusqu'à l'année 2022. En se basant sur le business plan de l'AMI 2018-2022, les déficits reportables donnent lieu à des actifs d'impôt différé de 9,2 millions de dinars au titre de 2016 et 10,7 millions de dinars au titre de 2017.

Le conseil d'administration de l'AMI estime que le business-plan qui a servi de référence dans l'appréciation des montants des déficits reportables retient des hypothèses suffisamment prudentes. Par conséquent, il pourra servir, valablement, à l'appréciation des montants d'actifs d'impôt différé estimé récupérables.

Conformément aux règles comptables, l'actif d'impôt différé devra être réexaminé à la clôture de chaque exercice pour s'assurer de son caractère récupérable.

B - BASE DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique, à l'exception des biens immobiliers qui sont évalués à leur juste valeur (voir A2-2).

C - METHODES COMPTABLES PERTINENTES

C 1 : Les actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs du transfert ou d'acquisition) à l'exception des terrains et des constructions qui ont été évalués à leur juste valeur (selon les rapports d'un expert en immobilier).

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la base des taux suivants :

• Constructions	5%
• Fonds commercial	5%
• Agencements et Aménagements	10%
• Matériel et mobilier de bureau	10%
• Matériel informatique	15%
• Matériels de transport	20%
• Logiciels	33%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

C 2 : Les placements

C 2-1- Les placements immobiliers :

Les terrains et les constructions figurent au bilan à leur valeur nette comptable. Les valeurs brutes correspondent à leur valeur d'usage déterminée par un expert en immobilier. Les constructions font l'objet d'un amortissement sur une base linéaire.

C 2-2- Autres placements

- Coût d'entrée des titres

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leurs coûts d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission).

Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires et les bons de trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

- Evaluation à la date de clôture

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres côtés que les titres non côtés, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes sont provisionnées.

- Revenus des actions

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

C 3 : Les créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance, les créances subrogées aux entreprises d'assurance et les autres créances :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA, ...).
- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.
- Les créances subrogées aux entreprises d'assurance enregistrent les créances sur les compagnies d'assurance
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la circulaire du Comité Général des Assurances n°24 /2017 du 29/03/2017 :

  * Les créances sur les assurés (siège et succursales) par ancienneté aux taux suivants :

2015 et antérieurs	100%
2016	20%
2017	0%.

  * Les créances sur les intermédiaires (agents et courtiers) par ancienneté aux taux suivants :

2014 et antérieurs	100%
2015	60%
2016	40%
2017	10%

- Les créances subrogées aux entreprises d'assurance sont provisionnées par ancienneté aux taux suivants :

2015 et antérieurs	100%
2016	20%
2017	0%.

- Les créances contentieuses, les chèques et les effets impayés sont provisionnées en totalité.

C 4 : Les provisions techniques

C 4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie :

- **Les provisions mathématiques** : Les provisions mathématiques correspondent à la date d'inventaire à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées par la direction vie contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées par un actuaire et en respect de l'arrêté du ministre des finances du 05 janvier 2009.

- **Provision pour sinistres à payer** : Cette provision enregistre le montant estimé de la dette de l'AMI envers les assurés / bénéficiaires au titre des sinistres survenus, rachats et arrivées à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier. Elle tient compte également des sinistres

survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

C 4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non vie :

- **Provisions pour primes non acquises :** La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime ou, à défaut, du terme du contrat. Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

  En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

- **Provisions pour sinistres à payer :** Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

  La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la société et en application de la circulaire n°258 de l'année 2010 du ministre des finances.

  Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre (7% pour la Provision pour Sinistres à Payer auto corporel et 5% pour les autres branches).

  La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- **Provision pour risques en cours :** pour évaluer cette provision, on calcule pour chacune des catégories d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent et des frais d'administration autre que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent. Et on rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises ; si ce rapport est supérieur à 100 %, l'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

- **Provision d'égalisation :** Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux notamment grêle, assurance-crédit et assurance caution.

  Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisation d'assurance de l'exercice.

C 5- Les revenus :

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.
Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

C 6- Les charges par destination :

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais d'acquisition
- Frais d'administration.

L'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations s'effectue directement par l'application informatique. La répartition des charges par destination entre les branches est proportionnelle au chiffre d'affaires.

C 7- Affectation des produits nets des placements :

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins values de cession des titres.
Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.
L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes ((provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) /2).

C 9- Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

C10- Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices :

A compter de l'année 2017, l'AMI applique la méthode du report d'impôt pour la comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices.

E- Dérogations relatives aux provisions techniques:

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et de la norme comptable n°29 relative aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence d'informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers :

- ***Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :*** Elle correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative.

  L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision.

- ***Provision pour frais de gestion :*** Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers.

  Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

- ***Provision pour participation aux bénéfices (non vie) :*** Elle comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéfices et de

ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéfices est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.

- ***Provision pour sinistres à payer (sinistres matériels - branche auto) selon les méthodes statistiques :*** L'AMI calcule la provision pour sinistres à payer en se basant uniquement sur la méthode d'évaluation dossier par dossier et non pas la plus élevée des trois méthodes réglementaires suivantes :

  ✓Évaluation dossier par dossier
  ✓Évaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
  ✓Évaluation basée sur les cadences de règlement

- ***Provision pour égalisation vie :*** Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

III - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 - Actifs incorporels

Le solde net de cette rubrique est de 1 164 102 DT à la fin de l'exercice 2017 contre 1 138 710 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 25 392 DT et il se détaille comme suit :

Désignations	Val. brute au 31/12/2017	Cumul amort 31/12/2017	Val. nette au 31/12/2017	Val. nette au 31/12/2016
Logiciels	1 502 245	1 105 337	396 908	418 439
Indemnité compensatrice (fonds commercial)	1 157 430	390 236	767 194	720 271
Total	**2 659 675**	**1 495 573**	**1 164 102**	**1 138 710**

AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Le solde net de cette rubrique au 31/12/2017 s'élève à 6 808 424 DT contre 5 969 300 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 839 124 DT se détaillant comme suit :

Designations	Val. brute au 31/12/2017	Cumul amort 31/12/2017	Val. nette au 31/12/2017	Val. nette au 31/12/2016
AAI siège	1 794 213	831 172	963 041	811 005
Matériel de transport	1 210 938	412 122	798 817	602 846
Matériel informatique	1 844 178	1 398 045	446 133	442 948
Matériel et mobilier de bureau	1 840 817	848 029	992 787	1 014 794
Dépôts et cautionnements	118 278		118 278	112 678
Total	**6 808 424**	**3 489 368**	**3 319 056**	**2 984 272**

AC3 - Placements

Les placements nets totalisent la somme de 280 400 410 DT en 2017 contre 241 680 296 DT en 2016, soit une augmentation de 38 720 114 DT se détaillant comme suit :

Libellés	Placement Brut 2017	Amort/Prov. 2017	Placement Net 2017	Placement Net 2016	Variation Nette
Terrains et constructions	73 841 283	1 991 124	71 850 159	27 713 072	44 137 087
Placements dans les entreprises liées et participations	1 405 999	691 322	714 677	1 405 999	-691 322
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP.	57 223 222	3 986 686	53 236 536	50 364 430	2 872 106
Obligations et autres titres à revenus fixes.	143 923 555	0	143 923 555	154 423 393	-10 499 838
Autres dépôts et Prêts	10 675 483	0	10 675 483	7 773 402	2 902 081
Total	**287 069 542**	**6 669 132**	**280 400 410**	**241 680 296**	**38 720 114**

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

AC31- Terrains et constructions :

Le solde net de ce poste s'élève à 71 850 159 DT au 31/12/2017. Le détail de ce poste se présente ainsi :

LIBELLE	V.BRUTE AU 31/12/2017	CUMUL AMORT AU 31/12/2017	V.NETTE AU 31/12/2017	RESERVE DE REEVALUATION	VALEUR REEVALUEE AU 31/12/2017
TERRAIN SFAX B ABDESSALEM	116 899	0	116 899		116 899
IMMEUBLE SFAX B ABDESSALEM	180 332	36 066	144 265		144 265
TERRAIN ET IMMEUBLE LAC 2	25 963 707	1 292 605	24 671 102	35 922 898	60 594 000
TERRAIN 15 RUE MAURITANIE	464 500	0	464 500	570 500	1 035 000
IMMEUBLE 15 RUE MAURITANIE	696 300	198 474	497 826	1 733 799	2 231 625
GARAGE RUE MZ BOURGUIBA TUNIS	104 000	29 611	74 389	401 336	475 725
IMMEUBLE DELEGATION SFAX	597 877	170 395	427 482	1 751 530	2 179 013
IMMEUBLE SFAX CARREFOUR	86 523	24 659	61 864	366 895	428 759
DELEGATION SOUSSE	349 800	99 693	250 107	1 275 643	1 525 750
DELEGATION BIZERTE	327 660	93 383	234 277	990 723	1 225 000
DELEGATION GABES	87 100	24 823	62 277	987 091	1 049 368
LOCAL NABEUL	48 300	13 766	34 535	409 806	444 340
CONST° EN COURS RUE MENZEL BOURGUIBA	8 064	0	8 064		8 064
ACTION IMMOBILIERE MAE	400 000	7 649	392 351		392 351
TOTAL	**29 431 061**	**1 991 124**	**27 439 937**	**44 410 222**	**71 850 159**

AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation :

Le solde net de ce poste s'élève à 689 677 DT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Libellés	Valeur Brute 2017	Provision 2017	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016	Variation Nette
AT-TAKAFULIA	1 300 000	585 323	714 677	1 300 000	-585 323
GMP	105 999	105 999	0	105 999	-105 999
Total	1 405 999	691 322	714 677	1 405 999	-691 322

AC331- Actions et autres titres à revenus variables et part dans les FCP:

Le solde net de ce poste s'élève à 53 236 536 DT au 31/12/2017 contre 50 364 429 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 2 872 107 DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles l'AMI n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

Libellés	Valeur Brute 2017	Provision 2017	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016	Variation Nette
Actions cotées	19 053 400	2 401 535	16 651 866	22 153 078	-5 501 212
Actions non cotées	10 971 381	1 585 152	9 386 229	7 035 007	2 351 222
SICAV obligataire	1 991 730		1 991 730	1 970 914	20 816
Fond commun de placement	25 206 711		25 206 711	19 205 430	6 001 281
Total	57 223 222	3 986 687	53 236 536	50 364 429	2 872 107

AC332 -Obligations et autres titres à revenus fixes :

Le solde net de cette rubrique s'élève à 143 923 555 DT au 31/12/2017 contre 154 423 393 DT au 31/12/2016, soit une diminution de 10 499 839 DT.

Cette rubrique englobe les emprunts obligataires, les comptes à terme et les bons de caisse et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Emprunts obligataires	38 590 315	39 588 421	-998 106
Bons de trésors et assimilés	54 933 240	42 944 973	11 988 267
Comptes de dépôts placements	50 400 000	71 770 000	-21 370 000
Bons de caisse	0	120 000	-120 000
Total	**143 923 555**	**154 423 393**	**-10 499 839**

AC334 - Autres Prêts :

Le solde net de cette rubrique s'élève à 6 923 933 DT au 31/12/2017 contre 3 570 336 DT au 31/12/2016 à, soit une augmentation de 3 353 597 DT.

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Prêts au personnel	3 150 821	2 996 704	154 117
PRET SOCIETE HOTELIERE ET IMMOBILIERE AMILCAR	513 632	513 632	
PRET GROUPEMENT MUTUALISTE POUR LA PREVOYANCE (GMP)	60 000	60 000	
PRET RECALL HOLDING	2 999 480	0	2 999 480
PRET POLYCLINIQUE DU CAP BON PCB SA	200 000	0	200 000
Total	**6 923 933**	**3 570 336**	**3 353 597**

AC 335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

Le solde net de cette rubrique s'élève à 3 463 143 DT au 31/12/2017 contre 3 914 658 DT au 31/12/2016, soit une diminution de 451 515 DT. Ce solde se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Dépôt auprès de la TGT	3 463 143	3 914 658	-451 515
Total	**3 463 143**	**3 914 658**	**-451 515**

AC34 - Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à 288 408 DT.

La répartition pour chaque catégorie de placement, entre les placements admis et les placements non admis en représentation des provisions techniques se présente comme suit :

Designations	Valeur brute au 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/2017	Placements admis en représentation des provisions techniques	Placements non admis en représentation des provisions techniques
Terrains et constructions d'exploitation	73 841 283	71 850 159	56 306 581	15 543 578
Placements dans les entreprises liées et participations				
Parts dans les entreprises avec un lien de participation	1 430 999	714 677	714 677	
Autres placements financiers				
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	57 198 222	53 236 536	53 236 536	
Obligations et autres titres à revenu fixe	143 923 555	143 923 555	143 923 555	
Autres prêts	6 923 933	6 923 933		6 923 933
Dépôts aupres des établissements bancaires et financiers	3 463 143	3 463 143		3 463 143
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	288 408	288 408		288 408
Total	**287 069 543**	**280 400 411**	**254 181 349**	**26 219 062**

AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 13 723 557 DT au 31/12/2017 contre 9 596 966 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 4 126 590 DT.

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Provision pour primes non acquises	780 948	738 454	42 494
Provision d'assurances vie	5 589 730	5 156 810	432 920
Provision pour sinistres vie	556 666	468 261	88 405
Provision pour sinistres non vie	6 796 213	3 233 442	3 562 771
Total	**13 723 557**	**9 596 967**	**4 126 590**

AC6 - Créances

Les créances totalisent un montant net de 85 782 843 DT au 31/12/2017 contre 79 941 187 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 5 841 656 DT et se détaillent comme suit :

Libellés	Valeur Brute 2017	Provision 2017	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016	Variation nette
Primes acquises et non émises	2 322 637		2 322 637	2 681 162	-358 525
Créances nées d'opérations d'assurance directe	59 843 455	34 267 636	25 575 819	35 758 255	-10 182 436
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise s'assurance	32 152 523	2 726 226	29 426 297	25 619 303	3 806 994
Créances nées d'opérations de réassurance	3 822 647	3 173 332	649 315	730 131	-80 816
Autres créances	28 338 654	529 878	27 808 776	15 152 337	12 656 439
Total	**126 479 916**	**40 697 072**	**85 782 843**	**79 941 187**	**5 841 656**

AC611- Primes acquises et non émises :

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 2 322 637 DT au 31/12/2017 contre 2 681 162 DT au 31/12/2016, soit une diminution de 358 525 DT et se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Groupe	2 311 477	2 294 687	16 789
Vie	11 161	386 475	-375 314
Total	**2 322 637**	**2 681 162**	**-358 525**

La valeur relative à la branche groupe arrêtée au 31/12/2017 correspond aux bordereaux terme échu du 4eme trimestre.

AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 25 575 819 DT au 31/12/2017 contre 35 758 255 DT au 31/12/2016, soit une diminution de 10 182 436 DT et se détaille ainsi :

Libellés	Valeur Brute 2017	Provision 2017	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016	Variation nette
Primes à annuler (a)	-7 467 135		-7 467 135	-4 938 260	-2 528 875
Agences-succursales (b)	67 310 590	34 267 636	33 042 954	40 696 515	-7 653 561
Total	**59 843 455**	**34 267 636**	**25 575 819**	**35 758 255**	**-10 182 436**

La provision relative à la dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe s'élève à 28 278 782 DT.

(a) Primes à annuler

Le solde de ce poste s'élève à - 7 467 135 DT au 31/12/2017.

(b) Agences- succursales

Ce poste présente un solde brut compensé de 67 310 590 DT au 31/12/2017. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des intermédiaires.

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 29 426 297 DT au 31/12/2017 contre 25 619 303 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 3 806 994 DT et se détaille ainsi :

Libellés	Valeur Brute 2017	Provision 2017	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016	Variation nette
Comptes de liaison	32 152 523	2 726 226	29 426 297	25 619 303	3 806 994
Total	**32 152 523**	**2 726 226**	**29 426 297**	**25 619 303**	**3 806 994**

Le solde brut de ce poste s'élève à 32 152 523 DT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

Compagnie	Montant
COMPTE DE LIAISON STAR	9 298 867
COMPTE DE LIAISON CTAMA.MGA	1 576 181
COMPTE DE LIAISON GAT	1 248 440
COMPTE DE LIAISON COMAR	1 162 704
COMPTE DE LIAISON M.A.E	953 916
COMPTE DE LIAISON MAGHREBIA	950 690
COMPTE DE LIAISON LLOYD	689 167
COMPTE DE LIAISON ASTREE	542 627
COMPTE DE LIAISON CARTE	403 998
COMPTE DE LIAISON BIAT ASSURANCES	361 760
COMPTE DE LIAISON SELIM	211 716
COMPTE DE LIAISON FGA	202 045
COMPTE DE LIAISON ZITOUNA TAKEFUL	161 487
COMPTE DE LIAISON AMENA ETTAKAFOL	148 979
COMPTE DE LIAISON TAKEFULIA	114 030
COMPTE DE LIAISON BUAT	70 116
COMPTE DE LIAISON COMPAGNIE ETRANGERE	24 532
PREVISIONS DE RECOURS CORPOREL	12 209 330
PREVISIONS DE RECOURS MATERIEL	1 821 939
	32 152 523

AC62 - Créances nées d'opérations de réassurances

Le solde net de cette rubrique s'élève à 649 315 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	Valeur brute au 31/12/2017	Provision au 31/12/2017	Valeur nette au 31/12/2017
BEST RE	2 936 139	2 924 162	11 977
SCOR VIE	249 170	249 170	0
WALBAUM	318 726		318 726
HANNOVERLIFE	213 971		213 971
ATLAS CONSEIL	77 458		77 458
MUNCHENER	15 467		15 467
KOLNISCHE RUCK	4 854		4 854
ARAB AFRICAN	4 635		4 635
ARIG	1 787		1 787
LABUAN RE	263		263
AFRICAN BROKERS	179		179
Total	**3 822 647**	**3 173 332**	**649 315**

AC63 - Autres créances

Le solde net de cette rubrique s'élève à 27 808 776 DT au 31/12/2017 contre 15 152 337 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 12 656 440 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	Valeur Brute 2017	Provision 2017	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016	Variation nette
Personnel	313 540		313 540	373 857	-60 317
Etat impôts et taxes (a)	25 809 989	26 780	25 783 209	13 192 578	12 590 631
Compte d'attente	2 215 125	503 098	1 712 027	1 585 902	126 125
Total	**28 338 654**	**529 878**	**27 808 776**	**15 152 337**	**12 656 439**

(a) Ce solde représente principalement le crédit d'impôt au 31/12/2017

Compagnie	Montant
Crédit impôt 2017(retenues à la source sur placements et acomptes provisionnels)	5 916 804
Impôt différé sur modifications comptables 2016	9 224 070
Impôt différé 2017	10 669 115
	25 809 989

AC7 - Autres éléments d'actif

AC71 - Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses

Le solde net de cette rubrique s'élève à 12 254 620 DT au 31/12/2017 contre 13 385 008 DT au 31/12/2016, soit une diminution de 1 130 388 DT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	Valeur Brute 2017	Provision 2017	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016	Variation nette
Effets et chèques en caisses	10 001 805	3 826 986	6 174 819	7 034 657	-859 838
Banques	5 441 272		5 441 272	5 731 683	-290 411
Caisse	29 762		29 762	9 901	19 861
Banques non encore transférées au nom d'AMI	608 767		608 767	608 767	
Total	**16 081 606**	**3 826 986**	**12 254 620**	**13 385 008**	**-1 130 388**

AC721 - Frais d'acquisition reportés

Le solde de ce compte s'élève à 7 657 489 DT au 31/12/2017 contre 6 061 763 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 1 595 726 DT.

AC722 - Autres charges à répartir

Les charges à répartir présentent un solde net de 128 471 D au 31/12/2017 et représentent principalement les frais engagés pour l'opération de transformation de l'AMI. Ces charges sont résorbées sur 3 ans à partir de la date de l'AGE qui a décidé la transformation définitive de la société d'Assurance Mutuelle Ittihad en société anonyme.

La dotation aux résorptions des charges à répartir constatée en 2017 s'élève à 2 237 750 DT.

AC73 - Comptes de régularisation Actif

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 11 706 349 DT au 31/12/2017 contre 10 225 880 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 1 480 469 DT et se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Intérêts courus et non échus	10 192 481	9 201 920	990 561
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 513 868	1 023 960	489 908
Total	**11 706 349**	**10 225 880**	**1 480 469**

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellés	01/01/2017 avant affectation	Affectations et imputations	Augmentation du capital social	Réserve de reévaluation	Résultat 2017	Situation au 31/12/2017
Capital social	18 508 784		4 627 196			23 135 980
Reserves legales	602 372	651 973				1 254 345
Prime émission	16 691 841		-4 627 196		-	12 064 645
Autres compléments d'apports	4 814 942	-	-		-	4 814 942
Report à nouveau	5 892 423	-44 144 217	-		-	-38 251 793
Résultat de l'exercice	-43 492 244	43 492 244	-		-41 666 190	-41 666 190
Réserve de reévaluation				44 410 222		44 410 222
Total	**3 018 117**	**0**	**0**	**44 410 222**	**-41 666 190**	**5 762 149**

PA2 - Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 1 706 391 DT au 31/12/2017 contre 1 114 936 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 591 455 D qui se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Provision pour indemnités de départ à la retraite	1 706 391	1 114 936	591 455
Total	**1 706 391**	**1 114 936**	**591 455**

PA3 - Provisions techniques brutes

Cette rubrique totalise 388 750 728 DT au 31/12/2017 contre 345 630 999 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 43 119 728 DT détaillée comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016 retraité	Variation
Provision pour primes non acquises	61 645 195	50 416 457	11 228 738
Provision mathématique vie (a)	33 313 583	31 063 469	2 250 114
Provision pour sinistres à payer vie	4 730 310	4 840 660	-110 350
Provision pour sinistres à payer non vie (b)	281 612 238	259 310 414	22 301 824
Autres provisions techniques	7 449 402		7 449 402
Total	**388 750 728**	**345 630 999**	**43 119 728**

Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

(a) Provision mathématique vie

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La société a appliqué les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du 27 février 2001, fixant la liste, le mode du calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

(b) Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer se détaille comme suit à la date de clôture de l'exercice 2017 :

Branche	Montant
Incendie	1 826 055
Transport	939 868
Risques divers	2 903 350
Risques spéciaux	466 411
Automobile (sinistres corporels)	203 175 376
Automobile (sinistres matériels)	69 083 656
Groupe	3 217 522
Total	**281 612 238**

PA5 - Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont augmenté de 1 402 141 DT pour passer de 2 822 256 DT au 31/12/2016 à 4 224 397 DT au 31/12/2017.

Cette rubrique comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la mutuelle et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Dettes pour dépôt de primes	780 948	738 455	42 493
Dettes pour dépôt de sinistre	3 443 449	2 083 801	1 359 648
Total	**4 224 397**	**2 822 256**	**1 402 141**

PA6 - Autres dettes

PA62 - Dettes nées d'opérations de réassurances

Les dettes nées d'opérations de réassurances s'élèvent à 3 537 465 DT au 31/12/2017 contre 3 447 157 DT au 31/12/2016, soit une augmentation de 90 308 DT.

PA63 - Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 6 845 811 DT au 31/12/2017 contre 7 884 974 DT au 31/12/2016, soit une diminution de 1 039 163 DT. Cette rubrique se détaille ainsi :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	170 400	152 400	18 000
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 829 031	6 414 731	-585 700
Créditeurs divers EL ITTIHAD	631 302	631 302	0
Autres créditeurs divers	215 078	686 541	-471 463
Total	**6 845 811**	**7 884 974**	**-1 039 163**

PA7 - Autres Passifs

PA 71 - Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs sont passés de 1 992 251 DT en 2016 à 5 309 956 DT en 2017, soit une augmentation de 3 317 705 DT et s'analyse comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Provision pour congés payés	861 100	764 547	96 553
Charges à payer	4 448 856	1 227 704	3 221 152
Total	**5 309 956**	**1 992 251**	**3 317 705**

V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

PRNV1- Primes acquises

Les primes acquises non vie totalisent en 2017 la somme nette de réassurances de 140 424 164 DT contre 138 485 758 DT en 2016 soit une variation nette de 1 938 406 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2017	Cessions 2017	Opérations nettes 2017	Opérations nettes 2016	Variations nettes
Primes émises et acceptées	157 718 444	-6 108 036	151 610 408	144 894 361	6 716 047
Variation de la PPNA	-11 228 738	42 494	-11 186 244	-6 408 603	-4 777 641
Total	**146 489 706**	**-6 065 542**	**140 424 164**	**138 485 758**	**1 938 406**

PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 8 296 498 DT en 2016 à 7 245 785 DT en 2017 soit une variation négative de 1 050 713 DT.

CHNV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 127 225 897 DT en 2017 contre 158 512 712 DT en 2016 soit une diminution de 31 286 815 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2017	Cessions 2017	Opérations nettes 2017	Opérations nettes 2016 retraitées	Variations nettes
Sinistres payés	-109 865 995	1 379 152	-108 486 842	-101 126 658	-7 360 184
Variation de la PSAP	-22 301 825	3 562 770	-18 739 055	-57 386 054	38 646 999
Total	**-132 167 820**	**4 941 922**	**-127 225 897**	**-158 512 712**	**31 286 815**

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 65 633 718 DT en 2017 contre 43 403 415 DT en 2016 soit une augmentation de 22 230 304 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2017	Cessions 2017	Opérations nettes 2017	Opérations nettes 2016	Variations nettes
Frais d'acquisition	-18 681 873		-18 681 873	-17 181 167	-1 500 706
Variation des frais d'acquisition reportés	1 606 487		1 606 487	762 665	843 822
Frais d'administration	-49 631 096		-49 631 096	-27 849 865	-21 781 231
Commissions reçues des réassureurs		1 072 764	1 072 764	864 953	207 811
Total	**-66 706 482**	**1 072 764**	**-65 633 718**	**-43 403 415**	**-22 230 304**

PRV1 - Primes vie

Les primes émises et acceptées de la branche vie sont passées de 5 157 928 DT nettes de réassurances en 2016 à 3 782 609 DT nettes de réassurances en 2017 soit une diminution nette de 1 375 319 DT.

PRV2 - Produits de placements

Les produits de placements vie sont passés de 1 565 120 DT en 2016 à 1 476 651 DT en 2017 soit une diminution de 88 469 DT.

CHV1 - Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche vie totalisent la somme nette de 1 103 447 DT en 2017 contre 1 590 522 DT en 2016, soit une diminution nette de 487 075 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2017	Cessions 2017	Opérations nettes 2017	Opérations nettes 2016	Variations nettes
Sinistres payés	-1 648 023	345 822	-1 302 201	-947 132	-355 069
Variation de la PSAP	110 350	88 404	198 754	-643 390	842 144
Total	**-1 830 041**	**434 226**	**-1 103 447**	**-1 590 522**	**487 075**

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

La rubrique variation de la provision d'assurance vie est passé de -912 746 DT en 2016 à -1 817 194 DT en 2017 soit une variation de 904 448 DT.

CHV4 - Frais d'exploitation :

Les frais d'exploitation vie totalisent la somme de 1 882 016 DT en 2017 contre 1 638 295 DT en 2016, soit une augmentation de 243 721 DT détaillée comme suit :

Libelles	Opérations brutes 2017	Cessions 2017	Opérations nettes 2017	Opérations nettes 2016	Variations nettes
Frais d'acquisition	-677 104		-677 104	-801 323	124 219
Variation des frais d'acquisition reportés	-10 761		-10 761	-13 566	2 805
Frais d'administration	-1 471 762		-1 471 762	-1 156 148	-315 614
Commissions reçues des réassureurs		277 611	277 611	332 742	-55 131
Total	**-2 159 627**	**277 611**	**-1 882 016**	**-1 638 295**	**-243 721**

CHV9 - Charges de placements

Les charges de placements sont passées de 406 303 DT en 2016 à 665 349 DT en 2017 soit une augmentation de 259 046 DT.

RTNV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :

Le résultat technique non vie est passé de -55 099 124 DT en 2016 à -52 790 013 DT en 2017 soit une augmentation de 2 309 111 DT.

RTV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie :

Le résultat technique vie est passé de 2 175 183 DT en 2016 à -208 745 DT en 2017 soit une diminution de 2 383 928 DT.

PRNT1 - Produits des placements :

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 13 307 952 DT en 2016 à 15 082 220 DT en 2017 soit une variation positive de 1 774 268 DT.

CHNT1 - Charges des placements :

Les charges des placements sont de 6 795 738 DT en 2017 contre 3 454 722 DT en 2016 soit une variation négative de 3 341 016 DT.

Note sur la répartition des charges par nature en charges par destination

Le total des charges par nature s'élève à 51 102 858 DT en 2017 contre 29 006 013 DT en 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation
CHNV43 Frais d'administration non vie	49 631 096	27 849 865	21 781 231
CHV43 Frais d'administration vie	1 471 762	1 156 148	315 614
Total	**51 102 858**	**29 006 013**	**22 096 845**

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation
Salaires et compléments de salaires	13 103 717	11 357 069	1 746 648
Charges sociales	2 700 647	2 505 640	195 006
Autres charges	-584	-25 788	25 204
Total charges du personnel	**15 803 780**	**13 836 922**	**1 966 859**
STEG, SONEDE, Carburant	387 838	365 823	22 014
Imprimés et fournitures	1 279 007	523 554	755 453
Sous traitance restaurant	17 889	24 646	-6 757
Loyers	413 500	411 352	2 149
Entretien et réparation	292 471	329 752	-37 281
Assurances	1 345 472	647 364	698 108
Honoraires	1 576 222	1 146 303	429 919
Formations	351 138	164 899	186 239
Contribution organismes professionnels	588 187	532 487	55 700
Publicités	1 046 633	607 453	439 180
Missions, réceptions et déplacements	305 871	129 913	175 958
Transport du personnel	70 806	73 707	-2 901
Subventions	722 070	1 165 511	-443 441
Frais de poste et de télécommunication et bancaires	326 076	408 436	-82 360
Jetons de présence	168 000	161 000	7 000
Impôts et taxes	3 523 139	2 960 096	563 043
Dotations aux amortissements et aux provisions	22 845 790	5 485 682	17 360 108
Autres frais généraux	38 972	31 115	7 857
Total frais par nature	**51 102 858**	**29 006 013**	**22 096 845**

Note complémentaire sur les parties liées :

1. **Informations sur les engagements**

- En vertu d'une convention de compte courant associé conclue avec la société GMP en date du 08/02/2012, et modifiée par avenant du 18/12/2012, une avance en compte courant associé est consentie par l'AMI pour un montant de 60 000 D, remboursable à l'issue d'une période de deux ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 3,16%. Ladite convention a été reconduite par une autre à la date du 01/04/2014 et ce, après le règlement des intérêts courus se rapportant à la première convention de compte courant échue le 31/03/2014. L'intégralité de l'avance est remboursable à l'expiration d'une période de deux ans et portera intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 4,72%.

- L'AMI assurances a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné « BNA2017-1 » émis par la BNA en 2017 pour un montant de 500.000 D selon les conditions suivantes :
- La durée de vie moyenne est de 5 ans.
- Les intérêts sont calculés au taux de 7,4% et/ou TMM + 1,95%

- L'AMI assurances a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné « BNA2017-2 » émis par la BNA en 2017 pour un montant de 5.000.000 D selon les conditions suivantes :

- La durée de vie moyenne est de 5 ans.
- Les intérêts sont calculés au taux de 7,60%

La liste des emprunts obligataires souscrits par AMI assurances auprès de la BNA :

Dénomination	Principal souscrit	Principal restant au 31/12/2017	Date de Souscription	Echéance	Taux
BNA 2009	1.000.000	466.400	31/03/2009	07/04/2024	5,4%
BNA 2011 P/C F.G.A	1.000.000	1.000.000	26/05/2011	26/05/2021	6,2%
BNA 2016	8.000.000	6.400.000	19/10/2016	19/10/2021	7,4%
TOTAL	**10.000.000**	**7.866.400**			

La liste des comptes à terme souscrits par AMI assurances auprès de la BNA :

Dénomination	Principal souscrit	Principal restant au 31/12/2017	Date de Souscription	Echéance	Taux
CAT BNA	10.000.000	10.000.000	17/01/2017	17/01/2018	7,51%
CAT BNA	1.000.000	1.000.000	17/01/2017	17/01/2018	7,06%
CAT BNA	500.000	500.000	26/02/2016	26/02/2018	6,75%
CAT BNA	1.000.000	1.000.000	07/04/2016	07/04/2018	7,10%
CAT BNA	300.000	300.000	05/08/2016	05/08/2018	6,82%
CAT BNA	800.000	800.000	01/07/2017	01/07/2019	8%
CAT BNA	700.000	700.000	11/09/2017	11/09/2019	8%

- En 2008 AMI assurances a souscrit à un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE », géré par BNA Capitaux, pour un montant de 8.000.000 D. La valorisation du portefeuille au 31/12/2017 est de 12 342 640 D

2. Les garanties, sûretés réelles et cautions reçues ou données

2.1. Reçues : Néant

2.2. Données : Néant

3. Transferts de ressources

3.1. Reçues : Néant

3.2. Données :

- AMI Assurances détient des participations directes dans le capital de la société La Tunisienne des assurances Takaful « AT-TAKAFULIA » représentant ainsi 13 % du capital. En 2013, l'apport en capital dans la société « AT-TAKAFULIA » a atteint 1 300 000 D, divisé en 260.000 actions nominatives de 5 Dinars chacune, souscrites en numéraires et libérées en totalité.
- AMI Assurances détient des participations directes dans le capital de la société Groupement Mutualiste pour la Prévoyance « GMP » représentant ainsi 33.33% du capital pour un montant de 119.999 Dinars. En 2016 la société GMP a procédé à la réduction du capital pour le ramener de 1.200.000 D à 120.000 D. Cette réduction est réalisée par la réduction de la valeur nominale des actions de dix dinars à 1 dinar. La participation d'AMI assurances est passée de 260.000 D à 26.000 D. La conversion du compte courant d'actionnaire pour un montant de 80.000 D a ramené la participation de 26.000 D à 106.000 D. L'acquisition gratuite de 13.999 actions a ramené la participation d'AMI à 119.999 D

4. Relations commerciales

4.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2017 : 1 301 206 D et se détaille comme suit :

Désignation	2017
Groupe HBG	158 768
Groupe VERMEG	1 074 909
UGTT	67 529
Total	1 301 206

4.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées : Néant

4.3. Les prestations de services reçues ou données

4.3.1. Reçues :

- AMI est locataire auprès de l'UGTT d'un immeuble sis à FAHS, avenue Habib Bourguiba. Le loyer mensuel de cet immeuble est de 300 D (HT).
- AMI Assurances a conclu en 2012 une convention de délégation de gestion, renouvelable annuellement par tacite reconduction, portant sur ses contrats d'assurance vie avec la société Groupement Mutualiste pour la Prévoyance « GMP » dans laquelle AMI Assurances est membre de son conseil d'administration. Cette convention donne lieu au paiement d'une rémunération comme suit :
  - 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par AMI Assurances au cours de l'exercice clos précédent celui au titre duquel les échéances sont dues ;
  - 0,5% du chiffres d'affaires capitalisation réalisé par AMI Assurances au cours de l'exercice clos précédent celui au titre duquel les échéances sont dues.

  Au titre de l'exercice 2017, le total des commissions perçues par GMP en rémunération de sa gestion s'est élevé à 156 616 D en TTC.

4.3.2. Données :

- AMI est locataire d'un immeuble à usage de bureau sis à Tunis, 16 avenue de Carthage, dont les 2ème et 3ème étages sont occupés par l'UGTT. Le loyer trimestriel de cet immeuble s'élève à 8 180 D (HT).
- AMI met à disposition de l'UGTT un appartement à usage de bureau sis, à Tunis, 25 avenue de Paris, qui est pris en location par AMI contre un loyer mensuel de 375 D (HT)

VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

Le détail de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2017 se présente comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation
- Trésorerie au début de l'exercice	15 054 260	47 777 045	-32 722 785
- Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	2 197 650	-14 099 843	16 297 493
- Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-1 170 304	-1 070 307	-99 997
- Trésorerie provenant des activités de financement		-17 552 635	17 552 635
Total	**16 081 606**	**15 054 260**	**1 027 346**

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Effets et chèques en caisses	10 001 805	8 703 909	1 297 896
Banques	5 441 272	5 731 683	-290 411
Caisse	29 762	9 901	19 861
Banques non encore transférées au nom d'AMI	608 767	608 767	0
Total	**16 081 606**	**15 054 260**	**1 027 346**

VII - EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'AMI n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

VIII- NOTES COMPLEMENTAIRES

- Annexe 8 : Mouvements ayant affectés les éléments d'actif
- Annexe 9 : Etat récapitulatif des placements
- Annexe 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer
- Annexe 11 : Ventilation des charges et des produits des placements
- Annexe 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Vie
- Annexe 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Non Vie
- Annexe 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Vie au 31/12/2017
- Annexe 16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Non Vie au 31/12/2017

MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS DE L'ACTIF

Désignations	Valeur brute					Amortissements et provisions								VNC
						à l ouverture		Augmentations		Diminutions		à la cloture		Cloture
	à l ouverture	acquisitions	cessions	Réévaluation	à la cloture	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels														
Concessions, brevets, licences, marques	1 359 133	143 112			1 502 245	940 694		164 643				1 105 337		396 908
Fonds commercial	1 000 016	157 414			1 157 430	279 744		110 492				390 236		767 194
Total actifs incorporels	**2 359 149**	**300 526**	**0**		**2 659 675**	**1 220 438**	**0**	**275 135**	**0**	**0**	**0**	**1 495 573**	**0**	**1 164 102**
Actifs corporels d exploitation														
Installations techniques et machines	4 069 819	779 511			4 849 330	2 213 019		428 320				2 641 339		2 207 991
Autres installations, outillage et mobilier	1 786 803	54 013			1 840 816	772 010		76 019				848 029		992 787
Depôts et cautionnements	112 678	5 600			118 278									118 278
Total actifs corporels d'exploitation	**5 969 300**	**839 124**	**0**		**6 808 424**	**2 985 029**	**0**	**504 339**	**0**	**0**	**0**	**3 489 368**	**0**	**3 319 056**
Placements														
Terrains et constructions d exploitation	28 810 262	219 569	0	44 410 222	73 440 053	1 438 428		487 019				1 925 447		71 514 606
Terrains et constructions d exploitaion et hors exploitation	401 230	0	0		401 230	59 991		5 686				65 677		335 553
Actions et autres titres a revenu variable autres que les parts d OPVCM	27 905 968	6 678 595	14 100 164		20 484 398				3 080 969				3 080 969	17 403 429
Parts d OPVCM detenant uniquement des titres a revenu fixe	1 970 914	22 445 171	21 588 042		2 828 042									2 828 042
Autres parts d OPVCM	19 205 430	5 384 970	220 000		24 370 400									24 370 400
Titres non cotees	7 539 825	3 586 541	179 985		10 946 381		529 818		1 030 334				1 560 152	9 386 229
Obligations et autres titres a revenus fixe	154 997 025	65 557 906	72 858 264		147 696 666									147 696 666
Autres prêts	2 996 704	864 400	710 283		3 150 821									3 150 821
Depôts aupres des etablissements bancaires et financiers	3 914 658	2 097 446	2 548 961		3 463 143									3 463 143
														0
Creances pour especes deposees aupres des entreprises cedantes	288 408				288 408									288 408
Total placements	**248 030 424**	**106 834 596**	**112 205 700**		**287 069 542**	**1 498 419**	**529 818**	**492 705**	**4 111 303**	**0**	**0**	**1 991 124**	**4 641 121**	**280 437 297**
Total Général	**256 358 873**	**107 974 246**	**112 205 700**		**296 537 641**	**5 703 886**	**529 818**	**1 272 179**	**4 111 303**	**0**	**0**	**6 976 065**	**4 641 121**	**284 920 455**

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

Désignation	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	73 841 282	71 850 158		
Actions et autres titres a revenu variable autres que les parts d'OPVCM	20 459 399	17 366 542		
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe	2 828 042	2 828 042		
Autres parts d'OPVCM	24 370 400	24 370 400		
Titres non cotées	10 971 381	9 386 229		
Obligations et autres titres a revenus fixe	143 923 555	143 923 555		
Prêts hypothecaires				
Autres prêts et effets assimiles	6 923 933	6 923 933		
Depôts aupres des entreprises cedantes	288 408	288 408		
Autres depôts	3 463 143	3 463 143		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total placements	**287 069 541**	**280 400 410**		
Dont montant de ces placements qui est admis à la representation des provisions techniques	276 394 058	254 181 348		
Autres actifs affectables a la representation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	39 804 150	35 977 164		

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

DESIGNATION	VB AU 31/12/2017	AMORTISSEMENT OU PROVISION	VN AU 31/12/2017
TERRAIN 15 RUE MAURITANIE	1 035 000		1 035 000
TERRAIN ET IMMEUBLE LAC DE TUNIS	61 886 605	1 292 605	60 594 000
TERRAIN SFAX B ABDESSALEM	116 899		116 899
GARAGE RUE MZ BOURGUIBA TUNIS	505 336	29 611	475 725
IMEUBLE SFAX B ABDESSALEM	180 332	36 066	144 265
IMMEUBLE 15 RUE MAURITANIE	2 430 099	198 474	2 231 625
IMMEUBLE SFAX	2 802 825	195 054	2 607 771
IMMEUBLE SOUSSE	1 625 443	99 693	1 525 750
IMMEUBLE BIZERTE	1 318 383	93 383	1 225 000
IMMEUBLE GABES	1 074 191	24 823	1 049 368
IMMEUBLE NABEUL	458 106	13 766	444 341
CONSTRUCTION EN COURS RUE MENZEL BOURGUIBA	8 064		8 064
AUGMENTATION CAPITAL STE IMMOBILIERE DE LA MAE	400 000	7 649	392 351
ACTIONS S T B	966 297	355 198	611 099
ACTION TITRE SAM AA	700 005	333 362	366 643
ACTIONS SOCIETE OFFICEPLAST	1 589 687	159 675	1 430 012
ACTION UNIMED	1 802 145	174 520	1 627 625
ACTION SANIMED	499 999	57 566	442 434
ACTIONS ATTIJERI	2 490 218		2 490 218
ACTION MONOPRIX	1 358 000	208 500	1 149 500
ACTION S F B T	490 046		490 046
ACTIONS BIAT	125 169		125 169
ACTIONS TUNIS RE	6 823 258	816 535	6 006 723
ACTIONS ONE TECH HOLDING	635 281		635 281
ACTIONS BNA	979 400	141 500	837 900
ACTIONS CITY CARS (K I A)	592 100	154 679	437 421
ACTIONS SAH	1 795		1 795
PARTICIP CAPITAL DAMAN TUNISIE	105 999	105 999	0
ACTIONS STE ATTAKAFOULIA	1 300 000	585 323	714 677
ACTION MCP SAFE FUND	37 234		37 234
ACTION MCP EQUITY	299 117		299 117
ACTIONS FCP AMEN SELECTION	499 961		499 961
SICAV OBLIG BNA	1 359		1 359
SICAV ATTIJARI BANK SOS	731 427		731 427
SICAV BIAT TRESOR	394 900		394 900
SICAV TUNISIE VALEUR ENTREPRISE	95 852		95 852
ACTIONS MAXULA SICAV OBLIGATAIRE	233 304		233 304
INTERNAT OBLIG SICAV IOS UIB	299 992		299 992
ACTIONS TUNISIE SICAV	234 897		234 897
FOND COMMUN DE PLACEMENT INNOVATION (STB FINANCE)	583 903		583 903
FOND COMMUN DE PLACEMENT SMART ASSET MANAGEMENT	500 854		500 854
FOND COMMUN DE PLACEMENT MAC HORIZON 2022 FCP	1 249 970		1 249 970
FCPR MAXULA JASMIN	3 185 000		3 185 000
FOND COMMUN DE PLACE MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	200 007		200 007
FOND COMMUN DE PLACEMENT AXIS CAPITAL PROTEGE	497 282		497 282
FOND COMMUN DE PLACEMENT (F C P VALEUR INSTITUTIONNEL)	2 000 000		2 000 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (T F F)	300 000		300 000
F C P R MAXULA CROISSANCE ENTREPRISE	500 000		500 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT (F C P R AZIMUTS)	450 000		450 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT F C P R MAX-ESPOIR	1 649 100		1 649 100
FOND COMMUN DE PLACEMENT (F C P R SWING)	3 000 000		3 000 000
FOND COMMUN DE PLACEMENT ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	1 249 915		1 249 915
FOND COMMUN DE PLACEMENT BIAT EQUITY PERFORMANCE	1 004 369		1 004 369
FOND COMMUN PLACEMENT SECURITE BNA	8 000 000		8 000 000
PARTICIPATION AU CAPITAL SOCIETE GLOBAL SANTE SARL	25 000	25 000	0
ACTION NON COTEE S T M	1 860	1 860	0
ACTION NON COTEE COPHUTOUR	17 430	17 430	0
ACTIONS NON COTES STIL	718	718	0
ACTION NON COTEE LOISIR	2 000	2 000	0
ACTION NON COTEE ISKEN	8 000	8 000	0
ACTION NON COTEE WARAK	9 000	9 000	0
ACTION NON COTES HOTEL AMILCAR	456 360	456 360	0
ACTION NON COTEE SOTUTOUR	5 000	5 000	0
ACTION NON COTEE IMPRIMERIE U G T T	20 000	20 000	0
ACTIONS NON COTES SODAT	1 950	1 950	0
ACTIONS NON COTEES BTS	10 000		10 000
ACTION NON COTE SOCIAL RESIDENCE CAP BON SA	250 000	1 171	248 829
ACTION NON COTE SOCIAL MUTUELLE DU SAVOIR	200 000	30 488	169 512
ACTION NON COTEE S D A	7 500	7 500	0
ACTION NON COTE STIP	1 600 000	109 604	1 490 396
ACTION STE TOSCANI	450 000	22 381	427 619
ACTION MCP DEVELOPERS	1 000 000		1 000 000
ACTIONS BK FOOD	819 897		819 897

DESIGNATION	VB AU 31/12/2017	AMORTISSEMENT OU PROVISION	VN AU 31/12/2017
ACTIONS NON COTES SOCIETE JAPANESE MOTORS COMPANY	2 400 000	529 970	1 870 030
ACTIONS NON COTES SOCIETE GAMARTH INTERNATIONAL CLINIC	666 666		666 666
ACTIONS NON COTES STE AL HIDAYA AGRICOLE S A	2 400 000		2 400 000
ACTIONS NON COTES POLYCLINIQUE DU CAP BON (PCB S A)	220 000	77 093	142 907
ACTION N COTE SYPHAX	100 000	100 000	0
ACTION N COTE STE AUTOMOBIL SA	300 000	159 626	140 374
EMPRUNT ATTIJARI LEAISING	1 490 000		1 490 000
EMPRUNT EL WIFAC LEASING	60 000		60 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE STB	933 100		933 100
EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING	955 000		955 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE HANNIBAL LEASE	1 200 000		1 200 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE MEUBLATEX 2008 ET 2015	200 000		200 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE A T L	1 360 000		1 360 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE SERVICOM	540 000		540 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK 2009	455 705		455 705
TITRES PARTICIPATIFS BANQUE ZITOUNA	2 000 000		2 000 000
EMPRUNT OBIG HANNIBAL LEASE 2017	300 000		300 000
EMP OBLIG TUNISIE LEASING 2017-1	300 000		300 000
EMPRUNT OBLIG SUBORD UIB 2016	500 000		500 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL	400 000		400 000
EMPRUNT OBLIG ATL 2017-1 -2	200 000		200 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UBCI	420 000		420 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UIB	855 650		855 650
EMPRUNT OBLIGATAIRE MODERN LEASING 2012	120 000		120 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE UNIFACTOR	190 000		190 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2013/1	40 000		40 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE ATTIJARI	985 685		985 685
EMPRUNT ATTIJ LEASING 2016-2	300 000		300 000
EMPRUNT OBLIG ATTIJARI BANK 2017	300 000		300 000
EMPRUNT OBLIG SUBORDONNE STB 2017-1	350 000		350 000
EMP OBLIG CIL 2017-1	200 000		200 000
TITRES PARTICIPATIFS CHAHEDET ZIT-2017	500 000		500 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BIAT	1 300 000		1 300 000
EMP OBLIG SUBORDONNE BIAT 2017	500 000		500 000
EMPRUNT OBLIG SUBORD BNA 2017-1	5 500 000		5 500 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE BNA 2009	466 400		466 400
EMPRUNT OBLIGATAIRE BNA 2011 P/C F G A	1 000 000		1 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE BNA 2016	6 400 000		6 400 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BH	2 477 600		2 477 600
EMPRUNT OBLIGATAIRE A B TUNIS	1 373 300		1 373 300
EMPRUNT OBLIG AMEN BANK 2017-1	200 000		200 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE AMEN BANK SOUSSE	80 000		80 000
EMPRUNT OBLIG ENDA TAMWEEL 2017	1 500 000		1 500 000
EMPRUNT OBLIG SUBORD ATB 2017	1 000 000		1 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTE	1 415 000		1 415 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK 2012/1	142 875		142 875
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK 2014/1	80 000		80 000
BTA TUNISIE VALEURS	983 800		983 800
B T A MAXULA BOURSE	4 369 650		4 369 650
B T A ATTIJARI BANK TUNIS	40 936 400		40 936 400
B T A BIAT TUNIS	997 900		997 900
BTA AMEN INVEST	977 000		977 000
B T A AMEN BANQUE TUNIS	1 865 414		1 865 414
EMP NATIONAL 2014	4 803 076		4 803 076
COMPTE A TERME STB LAFAYETTE	5 150 000		5 150 000
COMPTE A TERME STB GABES	2 700 000		2 700 000
COMPTE A TERME BNA LES BERGES DU LAC	14 300 000		14 300 000
COMPTE A TERME BH AGENCE LAC 1	2 000 000		2 000 000
COMPTE A TERME BH LAC 2	7 500 000		7 500 000
COMPTE A TERME AB TUNIS	6 600 000		6 600 000
COMPTE A TERME ET C D P AB SOUSSE	3 550 000		3 550 000
COMPTE A TERME B T E	4 500 000		4 500 000
COMPTE A TERME BTE VIE	100 000		100 000
COMPTE A TERME AB SFAX	1 000 000		1 000 000
COMPTE A TERME ATB SFAX	1 300 000		1 300 000
COMPTE A TERME UBCI PLACE PASTEUR	1 700 000		1 700 000
PRET RECALL HOLDING	2 999 480		2 999 480
PRET POLYCLINIQUE DU CAP BON PCB SA	200 000		200 000
PRET SOCIETE HOTELIERE ET IMMOBILIERE AMILCAR	513 632		513 632
PRET SOCIETE GROUPEMENT MUTUALISTE POUR LA PREVOYANCE (GMP)	60 000		60 000
PRETS AU PERSONNEL	3 150 821		3 150 821
DEPOTS AUPRES DES BQS ET ETAB FINAN CONSIG	3 463 143		3 463 143
CREANCES POUR ESPECES DEPOSES CHEZ LES CEDANTES	288 408		288 408
TOTAL	**287 069 542**	**6 669 132**	**280 400 409**

VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus et Frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers			0	PRNT11 + PRNT13 + PRNT14 + PRV21 + PRV23
Revenu des participations		16 239 704	16 239 704	
Revenu des autres placements		261 968	261 968	PRNT12 + PRV22
Autres revenus financiers		57 199	57 199	PRNT2
Total produits des placements	0	**16 558 871**	**16 558 871**	
Interêts		7 300 110	7 300 110	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		0	0	CHNT3
Autres frais		160 976	160 976	CHV91+CHNT11
Total charges des placements	0	**7 461 086**	**7 461 086**	

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE

LIBELLES	TEMPORAIRES DECES ET CAPITALISATION	TOTAL
Primes	4 957 318	4 957 318
Charges de prestations	-1 537 673	-1 537 673
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-2 250 114	-2 250 114
Solde de souscription	**1 169 532**	**1 169 532**
Frais d'acquisition	-687 865	-687 865
Autres charges de gestion nettes	-1 471 762	-1 471 762
Charges d'acquisition et de gestion nettes	**-2 159 627**	**-2 159 627**
Produits nets de placements	811 302	811 302
Solde financier	**811 302**	**811 302**
Primes cédées et/ou retrocédées	-1 174 709	-1 174 709
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	434 226	434 226
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	432 920	432 920
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats		0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	277 611	277 611
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	**-29 953**	**-29 953**
Résultat technique	**-208 745**	**-208 745**
Informations complémentaires		
Montant des rachats		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	35 866 033	35 866 033
Provisions techniques brutes à l'ouverture	33 339 667	33 339 667

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE

LIBELLES	INCENDIE	TRANSPORT	RISQ.DIVERS	RISQ.SPX	AUTOMOBILE	GROUPE	TOTAL
	1 119 564	**1 195 856**	**1 421 160**	**441 360**	**134 166 801**	**8 144 964**	**146 489 706**
Primes emises	2 786 704	1 289 065	1 783 725	752 950	142 961 037	8 144 964	**157 718 444**
Variation des primes non acquises	-1 667 139	-93 208	-362 565	-311 590	-8 794 235	0	**-11 228 738**
Charges de prestations	**1 381 140**	**380 810**	**1 421 747**	**59 571**	**123 165 040**	**13 359 860**	**139 768 168**
Prestations et frais payes	149 397	191 759	676 389	131 292	97 062 567	11 654 592	**109 865 995**
Charges des provisions pour prestation et diverses	1 231 743	189 051	745 359	-71 721	26 102 473	1 705 268	**29 902 173**
Solde de souscription	**-261 576**	**815 046**	**-587**	**381 790**	**11 001 761**	**-5 214 896**	**6 721 538**
Frais d acquisition	187 827	154 905	180 694	-3 797	16 377 068	178 688	17 075 386
Autres charges de gestion nettes	876 924	405 645	561 305	236 940	44 987 211	2 563 071	49 631 096
Charges d'acquisition et de gestion nettes	**1 064 751**	**560 550**	**742 000**	**233 142**	**61 364 279**	**2 741 759**	**66 706 482**
Produits nets de placements	31 974	23 878	66 863	13 270	7 045 323	64 477	7 245 785
Participations aux resultats	0	0	0	0	0	0	0
Solde financier	**31 974**	**23 878**	**66 863**	**13 270**	**7 045 323**	**64 477**	**7 245 785**
Part des réassureurs et/ou des retrocessionnaires dans les primes acquises	-2 056 203	-973 404	-616 557	-543 427	-1 875 951	0	-6 065 542
Part des reassureurs et/ou des retrocessionnaires dans les prestations payees	129 695	193 097	299 979	89 492	666 889	0	1 379 152
Part des reassureurs et/ou des retrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	1 095 224	5 636	495 431	-3 085	1 969 563	0	3 562 770
Part des reassureurs et/ou des retrocessionnaires dans la participation aux resultats							0
Commissions reçues des reassureurs et/ou des retrocessionnaires	651 637	179 709	92 236	149 182	0	0	1 072 764
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	**-179 647**	**-594 962**	**271 089**	**-307 838**	**760 502**	**0**	**-50 856**
Résultat technique	**-1 474 000**	**-316 588**	**-404 635**	**-145 920**	**-42 556 693**	**-7 892 178**	**-52 790 014**
Informations complémentaires							
Provisions pour primes non acquises clôture	-2 590 983	-345 336	-637 401	-1 037 395	-57 034 079	0	-61 645 195
Provisions pour primes non acquises ouverture	923 844	252 128	274 836	725 805	48 239 844	0	50 416 457
Provisions pour sinistres a payer a la clôture	1 826 055	1 021 973	2 903 350	466 411	272 259 032	3 217 522	281 694 343
Provisions pour sinistres a payer a l ouverture	-594 313	-785 564	-2 157 991	-538 133	-253 605 961	-1 663 200	-259 345 161
Autres provisions techniques clôture							
Autres provisions techniques ouverture							

Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 31/12/2017

LIBELLES	Raccordement	TOTAL
Primes	PRV 1 1°colone	4 957 318
Charges de prestations	CHV1 1°colonne	-1 537 673
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1°colonne	-2 250 114
Ajustement ACAV (Assurance a Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1°colonne	0
Solde de souscription		**1 169 532**
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-687 865
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-1 471 762
Charges d'acquisition et de gestion nettes		**-2 159 627**
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	811 302
Participation aux resultats et intérêts techniques	CHV3 1°colonne	0
Solde financier	**0**	**811 302**
Primes cedees et/ou retrocedees	PRV1 2°colonne	-1 174 709
Part des reassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2°colonne	434 226
Part des reassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2°colonne	432 920
Part des reassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux resultats	CHV3 2° colonne	0
Commissions reçues des reassureurs et/ou des retrocessionnaires	CHV44 2°colonne	277 611
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		**-29 953**
Résultat technique		**-208 745**
Informations complémentaires		
Montants des rachats Vie		
Interêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		38 043 892
Provisions techniques brutes à l'ouverture		35 904 129
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2017

LIBELLES	Raccordement	TOTAL
Primes acquises		
Primes emises	PRNV11 1°colonne	157 718 444
Variation des primes non acquises	PRNV12 1°colonne	-11 228 738
Charges de prestations		
Prestations et frais payes	CHNV11 1°colonne	-109 865 995
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1°colonne	-29 902 173
Solde de souscription		**6 721 538**

Frais d acquisition	CHNV41 + CHNV42	-17 075 386
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-49 631 096
Charges d'acquisition et de gestion nettes		**-66 706 482**

Produits nets de placements	PRNT3	7 245 785
Participation aux resultats	CHNV3 1°colonne	0
Solde financier	**0**	**7 245 785**

Part des reassureurs et/ou des retrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2°colonne	-6 065 542
Part des reassureurs et/ou des retrocessionnaires dans les prestations payees	CHNV11 2°colonne	1 379 152
Part des reassureurs et/ou des retrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2°colonne	3 562 770
Part des reassureurs et/ou des retrocessionnaires dans la participation aux resultats	CHNV3 2°colonne	0
Commissions reçues des reassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	1 072 764
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	**0**	**-50 856**
Résultat technique	**0**	**-52 790 014**
Informations complementaires		
Provisions pour primes non acquises clôture		61 645 195
Provisions pour primes non acquises ouverture		50 416 457
Provisions pour sinistres a payer a la clôture		281 612 238
Provisions pour sinistres à payer a l'ouverture		259 310 414
Autres provisions techniques clôture		7 449 402
Autres provisions techniques ouverture		0
A deduire		
Provisions devenues exigibles		

FMBZ-KPMG TUNISIE

B.P N° 317 Publiposte
Les berges du Lac, Rue Lac Eschkel 1053 Tunis
Tél :+ (216) 71 194 344 - Fax :+(216) 71 194 328
Email : fmbz@kpmg.com.tn

U.A.T

Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

67, Av Alain Savary- Bloc B 4ème étage - 1082 Tunis

Tél : 71 787 233 - Fax : 71 796 147
Email : uat@gnet.tn

Tunis, le 28 novembre 2018

A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE « ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES – S.A »

OBJET : Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2017

Messieurs,

I-Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES »** qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017 faisant apparaître un total de 416 136 898 Dinars, l'état de résultat faisant apparaître un résultat déficitaire de 41 666 190 Dinars, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de 16 081 606 DT ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

2-1 Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Paragraphe d'observations

Sans remettre en cause notre opinion sus indiquée, nous attirons votre attention dans ce qui suit sur les changements de méthodes qui sont plus amplement expliquées dans les notes aux états financiers :

3.1- La note A2-1 des états financiers, qui décrit les changements des méthodes d'évaluation des provisions pour sinistres à payer constatés en 2017, lesquels ont impacté significativement le résultat de l'exercice et entrainé l'ajustement à la baisse des capitaux propres d'ouverture pour un montant de 59 863 363 Dinars suite à leur application rétrospective. Ces changements visent à compenser les insuffisances révélées par la liquidation des sinistres automobile et à inclure une marge de prudence dans l'estimation des PSAP. La méthode d'estimation des provisions pour sinistres tardifs « IBNR » a été retraitée pour traduire le changement observé dans la cadence d'ouverture des dossiers caractérisée par un ralentissement de l'ouverture des dossiers à la première année découlant de la gestion interne de la société. Une provision « IBNeR » a été également constituée en complément des provisions dossier par dossier pour les sinistres ouverts Cette provision permet d'allouer une réserve supplémentaire au titre des sinistres déclarés mais non suffisamment provisionnés. La revue exhaustive des dossiers sinistres au titre de l'exercice 2018 permettra de confirmer le niveau de provisionnement.

3.2- La note A.2.2 des états financiers, qui est établie conformément au paragraphe 75 de la norme comptable générale et expliquant les fondements du choix fait par la société de déroger au principe de comptabilisation des immobilisations au coût historique et de retenir leurs justes valeurs déterminées par des expertises indépendantes. Cette opération de réévaluation de l'actif immobilier a dégagé une plus-value de 44 410 222 Dinars portée dans le compte « Réserves spéciales de réévaluation ». Elle n'a pas eu d'impact sur le résultat de l'exercice 2017.

3.3- La note A2-3 des états financiers qui indique que l'entreprise a comptabilisé un actif d'impôt différé résultant des reports déficitaires et ce en application de la méthode du report d'impôt. Ce changement de méthode a été appliqué selon l'approche rétrospective en comptabilisant les modifications comptables affectant les résultats reportés en net d'impôt estimé récupérable.
Ladite note explique la justification de ce choix comptable et son impact sur les états financiers. Cet actif d'impôt fera l'objet, à la clôture de chaque exercice, d'un test de dépréciation pour s'assurer de son caractère récupérable.

4- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4 1- Evaluation des provisions techniques

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant de 379 412 598 Dinars, représentent le poste le plus important du passif.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques
- Apprécier la pertinence des méthodes de calculs utilisés pour l'estimation des provisions
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation
- Apprécier la fiabilité des états produits par votre société, retraçant les données historiques et servant de base à l'estimation des provisions.
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des IBNeR et des IBNyR
- Analyser le dénouement de la provision pour sinistres de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistres.
- Examiner un échantillon des dossiers sinistres des différentes branches d'assurances conformément aux dispositions de la circulaire du CGA n° 2010-258
- Prendre connaissances des travaux effectués par l'actuaire contrôleur

4.2- Evaluation des provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe

La provision pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe constatée au 31 décembre 2017 se rapporte aux créances suivantes :

- Créances sur assurés et sur intermédiaires d'assurances
- Créances sur les compagnies d'assurance au titre des conventions IDA/HIDA
- Chèques impayés sur assurés et sur intermédiaires

Compte tenu de la part importante de jugement de la direction et du la variation significative de la provision en 2017, nous avons considéré que l'estimation de ces provisions constitue un point clé d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions pour dépréciation, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Apprécier le respect des prescriptions de la circulaire du CGA n° 24/2017 en date du 29 mars 2017 relative aux nouvelles modalités de calcul des provisions sur les créances des assurés et des intermédiaires d'assurance
- Effectuer des demandes de confirmation de soldes auprès des intermédiaires d'assurance
- Apprécier le caractère prudent et justifié des provisions constituées au titre des créances sur les compagnies adverses.

4 3- Comptabilisation de l'impôt différé

L'AMI a comptabilisé en 2017 un actif d'impôt différé résultant des reports déficitaires, et ce en application de la méthode du report d'impôt pour la comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices

S'agissant d'un changement de méthode ayant eu un impact sur les résultats, nous avons accompli les diligences suivantes :

- S'assurer du bien fondé de ce changement
- Vérifier que le traitement comptable de la nouvelle méthode a été réalisé, selon l'approche rétrospective, conformément à la norme 11 relative aux modifications comptables

- S'assurer que les déficits enregistrés sont fiscalement reportables
- S'assurer que l'AMI disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées
- S'assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans le business plan qui démontre l'existence de bénéfices pendant la période fiscale couverte par l'imputation des déficits reportés

5- Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes règlementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que

modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, et des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.
Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler plusieurs insuffisances au niveau du système d'information et de contrôle interne de la société, y compris l'évaluation des sinistres à payer pouvant avoir un impact significatif sur les comptes.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

2- *Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur*

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.
La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.
Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur. Toutefois, certains comptes des actionnaires issus de la démutualisation gagneront à être complétés par des informations relatives à leur identification.

3- *Continuité d'exploitation*

En raison des pertes enregistrées par la société, les capitaux propres totalisent au 31/12/2017 un montant de 5 762 149 DT qui est donc en deçà de la moitié du capital social. En conséquence, en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes pour se prononcer sur la continuité d'exploitation.

4- *Autres vérifications*

Nous avons examiné les ratios prudentiels de la société tels que déterminés au 31 décembre 2017 et formulons les observations suivantes :

- La marge de solvabilité est en dessous du minimum règlementaire prévu par les dispositions de l'article 58 bis du code des assurances
- Le taux de représentation des engagements techniques s'établit à 74,1 %, et il est en deçà du taux minimum de 100% prévu par l'article 29 de l'arrêté du 27 février 2001 fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation

Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE	Cabinet UNION AUDIT TUNISIE
Emna Rachikou	*Tijani Chaabane*

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6,Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF:.610563T/A/M/000 - RC.:B148992002
Tél:71.194.344 / Fax:71.194.320
E-mail:tn fmfmbz@kpmg.com

UNION AUDIT TUNISIE

FMBZ-KPMG TUNISIE

B.P N° 317 Publiposte
Les berges du Lac, Rue Lac Eschkel 1053 Tunis
Tél :+ (216) 71 194 344 - Fax :+(216) 71 194 328
Email : fmbz@kpmg.com.tn

Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

67, Av Alain Savary- Bloc B 4ème étage - 1082 Tunis

Tél : 71 787 233 - Fax : 71 796 147
Email : uat@gnet.tn

Tunis, le 28 Novembre 2018

A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE « ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES – S.A »

OBJET : Rapport spécial - Exercice 2017

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- <u>Conventions et opérations conclues en 2017</u>

- L'AMI assurances a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné « BNA2017-1 » émis par la BNA en 2017 pour un montant de 500.000 D selon les conditions suivantes :
  - La durée de vie moyenne est de 5 ans.
  - Les intérêts sont calculés au taux de 7,4% et/ou TMM + 1,95%.

- L'AMI assurances a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné « BNA2017-2 » émis par la BNA en 2017 pour un montant de 5.000.000 D selon les conditions suivantes :
  - La durée de vie moyenne est de 5 ans.
  - Les intérêts sont calculés au taux de 7,60%

- La liste des comptes à terme souscrits par AMI assurances auprès de la BNA :

Dénomination	Principal souscrit	Principal restant au 31/12/2017	Date de Souscription	Echéance	Taux
CAT BNA	10 000 000	10 000 000	17/01/2017	17/01/2018	7,51%
CAT BNA	1 000 000	1 000 000	17/01/2017	17/01/2018	7,06%
CAT BNA	800 000	800 000	01/07/2017	01/07/2019	8%
CAT BNA	700 000	700 000	11/09/2017	11/09/2019	8%

- L'AMI a participé à l'augmentation du capital de la société Al Hidaya Agricole, filiale du HBG Holding, pour l'acquisition de 240.000 nouvelles actions pour une valeur nominale de 10 DT chacune.

B- <u>Conventions et opérations conclues antérieurement à 2017</u>

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017:

- AMI est locataire d'un immeuble à usage de bureau sis à Tunis, 16 avenue de Carthage, dont les 2ème et 3ème étages sont occupés par l'UGTT Le loyer trimestriel de cet immeuble s'élève à 8 180 DT (HT) L'UGTT est membre du conseil d'administration de l'AMI.
- AMI loue auprès de l'UGTT un dépôt réservé comme espace de conservation des archives, sis à Tunis,rue «Ali Dargouth» contre un loyer mensuel de 300 DT.
- Mise à disposition de l'UGTT d'un appartement à usage de bureau sis, à Tunis, 25 avenue de Paris, qui est pris en location par AMI contre un loyer mensuel de 375 DT (HT)
- AMI est locataire auprès de l'UGTT d'un immeuble sis à FAHS, avenue Habib Bourguiba. Le loyer mensuel de cet immeuble est de 300 DT (HT)

- La société « AMI » a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société GMP dans laquelle AMI est membre de son conseil d'administration, et ce pour une durée initiale allant du 16 Février 2012 jusqu'au 31 Décembre 2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement à GMP d'une rémunération détaillée comme suit ·
  - ✓ 2,5 % du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par AMI au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.
  - ✓ 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par AMI au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.

  Au titre de l'exercice 2017, le total des sommes payées par AMI en application de cette convention s'est élevé à 156 616DT en TTC.

- En vertu d'une convention de compte courant conclue avec la société GMP en date du 08/02/2012, et modifié par un avenant du 18/12/2012, une avance en compte courant associé est consentie par l'AMI d'un montant de 60 000 DT, remboursable à l'issue d'une période de deux ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts au taux du marché monétaire TMM, soit 3,16%
  Cette convention a été renouvelée le 01 avril 2014 pour une période de 2 ans compte tenu d'une rémunération sous forme d'intérêts aux taux du marché monétaire TMM, soit 4,72% Il est à noter qu'aucun remboursement n'a eu lieu concernant cette avance.

- Les emprunts obligataires souscrits par AMI assurances auprès de la BNA avant 2017 sont en nombre de trois illustrés comme suit :

Dénomination	Principal souscrit	Principal restant au 31/12/2017	Date de Souscription	Echéance	Taux
BNA 2009	1 000 000	466 400	31/03/2009	07/04/2024	5,4%
BNA 2011 P/C F G A	1 000 000	1 000 000	26/05/2011	26/05/2021	6,2%
BNA 2016	8 000 000	6 400 000	19/10/2016	19/10/2021	7,4%
TOTAL	**10.000.000**	**7.866.400**			

- Les comptes à terme souscrits par AMI assurances auprès de la BNA avant 2017 sont en nombre de trois illustrés comme suit :

Dénomination	Principal souscrit	Principal restant au 31/12/2017	Date de Souscription	Echéance	Taux
CAT BNA	500 000	500 000	26/02/2016	26/02/2018	6,75%
CAT BNA	1 000 000	1 000 000	07/04/2016	07/04/2018	7,10%
CAT BNA	300 000	300 000	05/08/2016	05/08/2018	6,82%

- En 2008 AMI assurances a souscrit dans un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE », géré par BNA Capitaux, pour un montant de 8.000.000 D. La valorisation du portefeuille au 31/12/2017 est de 12 342 640 D.

C- <u>Obligations et engagements de la société envers les dirigeants</u>

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit

1. L'ex-Président du conseil d'administration a été chargé en 2015 par le conseil d'administration d'une mission exceptionnelle portant notamment sur l'étude d'une potentielle restructuration des activités de la société, l'identification des axes de son développement et la promotion de son image auprès des investisseurs et des tiers Cette mission lui a été renouvelée en 2016 par le conseil d'administration réuni le 22/04/2016 et elle a été étendue au premier semestre de l'année 2017 pour prendre fin le 22/06/2017, par décision du conseil d'administration réuni le 19/05/2017.
   En contrepartie de cette mission, le conseil d'administration a décidé de lui attribuer, conformément à l'article 205 du Code des sociétés commerciales, une rémunération exceptionnelle d'un montant brut de 80 000 DT hors taxes au titre de 2017 et qui a été servie en 2018.

2. A l'occasion des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales, la société a pris en charge les frais de déplacement de l'ex-Président du conseil d'administration Les frais relatifs à l'année 2017 s'élèvent à 9 426 DT

3. Le conseil d'administration réuni le 10/11/2017 a pris acte de la démission de Mr Lamjed BOUKHRIS de ses fonctions de Directeur Général de AMI Assurances avec effet à partir du 01/12/2017. A cet effet, il a été décidé de lui attribuer une indemnité exceptionnelle de fin de contrat équivalente à un an de salaire, soit un montant brut de 180 000 DT.

4. Au titre de 2017, la rémunération de l'ex- Directeur Général se présente comme suit :
   - Un salaire brut servi de 165 000 DT (y compris 400 litres de carburant) ;

- Une voiture de fonction ;
- La prise en charge des frais de téléphone, à concurrence de 100 DT par mois ;
- Un solde de tout compte de 98 251 DT ;

5. La rémunération du l'actuel Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration réuni le 10/11/2017. Cette rémunération se présente comme suit :

- Un salaire annuel net de 240 000 DT ;
- Une voiture de fonction ;
- 400 litres de carburant ;
- Les avantages en nature accordés au personnel en bons de restauration et la couverture en maladie groupe.

Au titre de l'année 2017, le salaire brut servi à l'actuel Directeur Général s'élève à 28 065 DT.

6. Le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/06/2017 à un montant brut de 7 000 DT.
   Le montant des jetons de présence servis au cours de l'année 2017 aux membres du conseil d'administration s'élève à 56 000DT.

7. Le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, membres des comités permanents issus du Conseil d'administration, est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/06/2017à un montant brut de 7 000 DT. Le montant total serviau cours de l'année 2017s'élève à 112 000 DT. Ce montant se détaille par comité comme suit :
   - ✓ Comité stratégique : 21 000 DT ;
   - ✓ Comité permanent d'audit : 21000 DT ;
   - ✓ Comité permanent de placements : 21 000 DT ;
   - ✓ Comité des risques : 21 000 DT ;
   - ✓ Comité de nomination et de rémunération : 28 000 DT ;

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE	Cabinet UNION AUDIT TUNISIE
Emna Rachikou	*Tijani Chaabane*

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6,Rue de Fijal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF:810663T/A/M/000 - RC:B148992002
Tél:71.194.344 / Fax:71.194.320
E-mail:tn fmfmbz@kpmg.com

UNION AUDIT TUNISIE